Entre Nous

Volume 23, Nº 1

février 1998

Le défi des services correctionnels communautaires

Service correctionnel Canada

Correctional Service Canada

Canada

Entre **Nous**

manchettes ...

Éditorial du Commissaire / 1

Le défi des services correctionnels communautaires / 2

Établissement de partenariats avec les collectivités autochtones / 3

La nouvelle Unité des droits de la personne à l'administration centrale / 5

Concours de création de logo du Musée du SCC / 5

Couverture : Vers la réinsertion sociale

articles ...

LE CAHIER SECTORIEL

Établissement Nova pour femmes 6
Conflits d'intérêts 9
Réinsertion sociale des délinquants 9
Un jeu-questionnaire sur la diversité ethnoculturelle 14
Avis public 16
Une nouvelle ressource 16
Conférence sur la famille et les services correctionnels 16

LES DÉPÊCHES RÉGIONALES

La région de l'Atlantique

De nouvelles aptitudes mises en pratique 17
Pleins feux sur la réinsertion sociale 17
Le partenariat et les exploitations agricoles 18

La région du Québec

Opération Réinsertion 19
Nomination 19

La région de l'Ontario

Le repérage et l'évaluation des délinquants ayant été condamnés antérieurement pour infraction sexuelle et de ceux dont la peine actuelle découle d'une infraction d'ordre sexuel 20
Participation de la région de l'Ontario au programme de bourses d'études de l'A.B.L.E. 22
Le Nouvel établissement à sécurité moyenne de l'Ontario est maintenant opérationnel 23

La région des Prairies

Banquet d'adieu en l'honneur du sous-commissaire adjoint Paul Oleniuk 24
Les établissements correctionnels comme centres d'apprentissage 25
Acquérir des habiletés nouvelles 26

La région du Pacifique

Démonstration d'une audience avec l'aide d'Aînés 27
Suerie pour les détenus placés en isolement 27

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE :

Services correctionnels communautaires 29
Le plan correctionnel 30

Entre **Nous** est publié tous les deux mois par le Secteur des communications du Service correctionnel du Canada.

Directeur – Jean-Marc Plouffe
Rédaction – Louisa Coates
Révision de l'anglais – Diane Morin
Révision du français – Julie Renaud
Services de traduction – Bureau de la traduction
Conception graphique – Phoenix Creative Services

Les articles peuvent être reproduits, entièrement ou en partie, en précisant qu'ils sont publiés par le Service correctionnel du Canada.

L'équipe d'*Entre* **Nous** serait heureuse de publier vos articles et lettres d'opinion et de connaître vos suggestions d'articles. Les textes soumis sont susceptibles d'être révisés du point de vue du style et de la longueur. Veuillez indiquer votre adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre pendant la journée et faire parvenir votre envoi à l'adresse ci-dessous :

Let's **Talk** / *Entre* **Nous**
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P9
Téléphone : (613) 995-5364
Télécopieur : (613) 947-0091
Internet : http://www.csc-scc.gc.ca

Les articles ne portant pas de mention d'auteur ont été rédigés par le Secteur des communications.

ISSN 0715-285X

© Service correctionnel du Canada 1998

Imprimé au Canada sur du papier recyclé

Dans le présent document, le masculin est utilisé comme genre neutre pour désigner à la fois les hommes et les femmes

Éditorial du Commissaire

« Faire de notre mieux – être les meilleurs du monde »

L'arrivée du prochain millénaire constituera un grand événement. Nous avons décidé d'accueillir l'an 2000 par une célébration. Or, à l'occasion des célébrations, il n'est pas rare que les participants apportent des cadeaux. Il s'agit là d'une tradition ancienne qui a de la valeur.

Dans le cadre des célébrations organisées par le gouvernement fédéral, plusieurs contributions viendront du Service correctionnel du Canada (SCC). Dans toutes les régions du SCC, des gens s'emploient à faire en sorte que nous soyons tous fiers des contributions qui porteront notre nom et notre logo.

Une contribution a été évoquée à plusieurs reprises au cours des douze derniers mois : le fait que le SCC veuille devenir le meilleur service correctionnel du monde d'ici l'an 2000. Ce sera probablement là le plus gros cadeau que nous pourrons faire aux Canadiens à l'occasion du nouveau millénaire. Mais qu'est-ce que cela veut dire au juste? Comment saurons-nous que nous sommes effectivement le meilleur service du monde?

À vrai dire, il nous sera certainement très difficile de nous proclamer le meilleur service du monde. Comme les gouvernements ne s'entendent pas sur la définition de leurs véritables attentes à l'égard de leur service correctionnel, la comparaison n'est pas facile. Et elle n'est pas toujours équitable non plus, même lorsque des pays assignent la même « mission » à leurs services correctionnels. Certains pays sont dans une situation nettement plus avantageuse que d'autres et certains travaillent dans une certaine direction depuis plus longtemps que d'autres.

Alors, quand nous parlons d'être les meilleurs du monde d'ici l'an 2000, nous voulons vraiment dire « faire de notre mieux d'ici l'an 2000 ».

Qu'est-ce que cela signifie? Que chaque unité du SCC devra devenir aussi bonne que possible d'ici le grand jour. Chaque bureau de libération conditionnelle, chaque pénitencier, et même chaque partie de ces unités, devra consacrer du temps à s'examiner et à déterminer exactement à quel point il peut s'améliorer en vue de cet objectif d'ici deux ans. Les bureaux régionaux et l'administration centrale ainsi que leurs composantes, les comités consultatifs de citoyens, CORCAN, les unités qui le composent et son conseil d'administration ont la même obligation. Celle-ci s'applique également à nous tous qui sommes fiers de faire partie du SCC et qui prenons au sérieux les services que nous fournissons au Canada et aux Canadiens.

Nous avons déjà commencé à nous préparer à apporter cette importante contribution, mais nous avons tous encore le temps de nous mettre au travail pour déterminer ce que veut dire « faire de notre mieux » et comment nous y prendre pour y parvenir. Comme il reste peu de temps, je vous encourage tous – en particulier ceux et celles qui occupent des postes de direction ou qui se considèrent comme des leaders – à vous engager dans une discussion sur le thème « faire de notre mieux ». Très bientôt, nous commencerons à recueillir les résultats de vos délibérations au sujet de vos engagements. Nous serons ainsi en mesure de répondre de façon éloquente et concrète à la question « Qu'entend-on par devenir le meilleur service possible? ».

En terminant, je tiens à préciser que je ne commets pas vraiment de lapsus lorsque je parle d'être « les meilleurs du monde » au lieu de dire « faire de notre mieux ». Le personnel du SCC a tellement de talent et la notion de « services correctionnels de qualité » lui tient tellement à cœur que si nous faisons tout en notre pouvoir pour devenir aussi bons que nous le pouvons, je n'aurai pas de mal à soutenir que le Canada a le meilleur service correctionnel du monde.

Dans cet effort stimulant, je compte réellement sur chacun de vous, car je sais que je peux compter sur les employés du SCC.

Ole Ingstrup
Commissaire
Service correctionnel du Canada

Nouvelles & Notes

Entre **Nous** comportera bientôt une section « Courrier des lecteurs » et nous espérons recevoir de nombreuses lettres. Nous en publierons autant que l'espace disponible nous le permettra. Nos lecteurs sont aussi invités à se reporter à l'intérieur de l'enveloppe d'expédition et à nous envoyer leurs commentaires sur le présent numéro d'*Entre* **Nous** ou des suggestions quant aux numéros futurs. Il est important pour nous d'avoir votre point de vue!

Veuillez faire parvenir vos observations au :
Service correctionnel du Canada, 340, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

Le défi des services correctionnels communautaires

Par M. William Staubi
Directeur, Services correctionnels communautaires

Pendant les consultations que nous avons tenues au cours des dernières semaines auprès des régions relativement à une stratégie sur les services correctionnels communautaires, nous nous sommes souvent fait poser la question : « Qu'entendez-vous par services correctionnels communautaires? ».

Les délinquants proviennent des collectivités et, dans la très grande majorité des cas, ils y retourneront. Dans ce sens, on pourrait affirmer que le Service correctionnel du Canada (SCC) dispense essentiellement des « services correctionnels communautaires ». On peut définir ces derniers comme une vaste gamme d'activités, dont seulement certaines font partie du mandat du SCC. En tant qu'employés du SCC, nous pouvons naturellement présumer que nous savons tous ce dont il s'agit lorsque nous parlons de services correctionnels communautaires, c'est-à-dire la surveillance des délinquants au cours de la portion de leur peine purgée dans la collectivité. Pourtant, dans les faits, ces services peuvent être beaucoup plus étendus.

Les services correctionnels communautaires et les établissements

Bien entendu, les délinquants viennent de la société en général et y retournent après leur peine. Mais, même avant ce retour, ils font habituellement partie d'une forme de collectivité. Le milieu carcéral a de nombreux objectifs en commun avec le reste de la société. Les détenus doivent, dans une certaine mesure, respecter des lois et des règles. Ils doivent se conformer à certaines normes dans leurs relations avec les personnes qu'ils côtoient. Ces similitudes sont à l'origine du premier grand défi auquel nous sommes confrontés, lorsque nous cherchons à fournir des services correctionnels communautaires efficaces : maintenir la bonne perspective.

Au cours des derniers mois, le Service correctionnel du Canada a procédé à la reclassification des agents de gestion des cas, que l'on désigne désormais comme des agents de liberté conditionnelle et dont la description de travail est désormais le fruit d'un amalgame. Ce changement est fondamental. Il nous indique que le retour du délinquant dans la société, de manière sécuritaire et dans les plus brefs délais, doit être le point de mire de tous les efforts en matière de gestion des cas. Voici un exemple illustrant cette nouvelle orientation. Lorsqu'un délinquant est sur le point d'être libéré d'office d'un établissement à sécurité maximale avec, comme condition, une assignation à résidence, nous sommes tentés de dire qu'il ne « méritait » pas d'être placé dans un établissement à sécurité moyenne avant sa libération. Néanmoins, en faisant passer un délinquant directement d'un établissement à sécurité maximale à un centre résidentiel communautaire, pouvons-nous honnêtement dire que nous fournissons de bons services correctionnels communautaires? Agissons-nous véritablement en « agents de liberté conditionnelle »? Est-il plus important de récompenser le mérite que de préparer adéquatement le délinquant pour sa sortie de prison?

Les exceptions et les circonstances atténuantes seront fréquentes, et, selon l'approche qui caractérise les services correctionnels communautaires, il ne s'agit pas de remplacer une intervention par une autre. Le premier objectif du SCC, en la matière, est de veiller à ce qu'on évalue toute décision visant un délinquant d'après son incidence sur la rapidité et la sécurité de sa mise en liberté. Ainsi, il faudra parfois rompre avec la tradition concernant le « mérite » lorsque viendra le temps d'accorder la semi-liberté à un délinquant, de le transférer pour une période de transition ou de le soumettre à un programme prélibératoire. Toutes ces mesures doivent avoir pour but de veiller à ce qu'il soit vraiment prêt au moment de sa libération.

Partenariats

Par ailleurs, le SCC doit fournir ses services correctionnels communautaires en tenant compte du point de vue de ses partenaires dans ce domaine. Les solutions de rechange à l'incarcération, les mesures de prévention du crime, le travail communautaire et les activités qui visent le bien-être social, notamment l'emploi parmi les personnes en âge de travailler et une saine alimentation des enfants, sont tous liés au domaine des services correctionnels communautaires. Nous ne pouvons assumer toutes les responsabilités. Notre mission précise que nous devons œuvrer à titre de partenaire dans le domaine des services correctionnels communautaires. Nous devons établir, avec nos partenaires, des relations fondées sur des principes qui sont dans notre intérêt comme dans le leur et qui constituent un gage d'efficacité.

Qu'il soit affecté aux services correctionnels communautaires ou aux services carcéraux, le personnel prend part à ces partenariats. Chacun dans leur milieu, les intervenants du SCC entretiennent des relations avec certains groupes et stimulent activement les efforts des divers agents du domaine des services correctionnels communautaires. Lorsque les échanges d'information avec les procureurs, les tribunaux et la police se produisent rapidement, nous gagnons du respect les uns pour les autres. Lorsque nous faisons profiter les organismes communautaires de la formation que nous offrons à nos employés, nous augmentons le nombre de personnes qui peuvent nous venir en aide. Le deuxième grand défi auquel est confronté le SCC dans le domaine des services correctionnels communautaires consiste donc à travailler harmonieusement avec les autres intervenants du milieu. Au cours des dernières semaines, une série de consultations effectuées auprès de représentants d'organismes communautaires nous a permis de mieux comprendre comment la collaboration peut faciliter la réinsertion sociale d'un plus grand nombre de délinquants, et avec encore moins de risque pour la collectivité.

Des possibilités illimitées

Le troisième aspect des services correctionnels communautaires est celui qui est le plus connu ou le plus évident, soit la communication de renseignements provenant de la collectivité à propos des délinquants et de leur milieu, et la prestation de services de surveillance communautaire. Au cours des dernières années, le rôle qu'a joué le personnel œuvrant dans la collectivité a consisté essentiellement à répondre aux demandes issues d'ailleurs – ils assuraient la préparation d'enquêtes communautaires postsentencielles dans le cas des délinquants condamnés par le tribunal, préparaient des évaluations de gestion du risque dans la collectivité pour certains cas de délinquants que leur indiquaient les établissements, et surveillaient les délinquants mis en liberté par suite des décisions rendues par les directeurs d'établissement et la Commission nationale des libérations conditionnelles. De telles mesures peuvent avoir été suffisantes lorsque nous n'étions pas certains de l'appui que manifesterait la société à l'égard de la mise en liberté d'un nombre plus élevé de délinquants.

Ce que nous en savons aujourd'hui est toutefois différent. Notre ministre nous a très clairement indiqué que le gouvernement appuyait la mise en liberté d'un nombre plus élevé de délinquants dans la collectivité si cette mise en liberté était effectuée de façon sûre. Notre Commissaire soutient les employés de façon non équivoque lorsque les choses tournent mal en ce qui concerne un cas, quand ces employés ont fait un travail consciencieux pour évaluer, gérer et réduire le risque. Les sondages menés auprès du public nous indiquent que lorsque nous expliquons les processus que nous suivons, que nous prouvons que nous avons agi dans le respect de la loi et que tous les efforts ont été déployés pour assurer des interventions professionnelles, le public appuie le processus de mise en liberté sous condition appliqué au Canada. Cependant, il se trouve tout de même des gens qui critiquent ou mettent en doute notre travail.

Par conséquent, il est nécessaire de dynamiser les interventions du SCC sur le plan communautaire. Nous devons fournir sans délai des enquêtes postsentencielles et des évaluations prélibératoires renfermant des options qui permettront au personnel des établissements de jouer leur rôle d'agent de liberté conditionnelle et d'établir des moyens sûrs de procéder à la mise en liberté des délinquants. Les bureaux de libération conditionnelle doivent trouver plus de possibilités de placements à l'extérieur et de programmes, et insister pour que les délinquants participent à autant de programmes que possible dans la collectivité. Ces programmes doivent être offerts au moment et à l'endroit où le délinquant sera mis en liberté. Nous devons faire en sorte que les conditions auxquelles la mise en liberté des délinquants est assortie ne soient pas en nombre si élevé qu'il est impossible de mettre en œuvre des solutions de rechange créatives mais sûres à la suspension.

De telles mesures sont déjà partiellement en place dans certaines régions du pays; l'une des forces du SCC est son personnel dans la collectivité. Le défi à relever consiste à voir à ce que ces mesures soient appliquées dans l'ensemble du pays la plupart du temps, sinon en tout temps. Que ce soit par des consultations sur une stratégie communautaire, par une participation à la résolution de questions parrainées par le Conseil national des services correctionnels communautaires, par le soutien accordé à un partenaire de la collectivité ou par la prestation de services professionnels, chacun des membres du personnel affecté aux services correctionnels communautaires trouvera maintes occasions de contribuer à relever ce défi.

Établissement de partenariats avec les collectivités autochtones

Par M. Dale LeClair
Gestionnaire, Relations avec les collectivités autochtones

Les services correctionnels communautaires constituent un élément important du processus correctionnel et un indicateur important de la façon dont le Service correctionnel du Canada (SCC) s'acquitte de sa mission. Si le délinquant réussit, grâce au SCC, à réintégrer la société en respectant la loi, le processus correctionnel fonctionne.

À ce jour, environ 30 p. 100 des délinquants sous responsabilité fédérale purgent leur peine dans la collectivité. Ils résident habituellement dans des centres prélibératoires ou des centres correctionnels communautaires ou sont placés dans une maison privée. La plupart des délinquants ne sont pas violents et présentent peu de risque et bénéficient donc ou devraient bénéficier d'une mise en liberté sous une forme ou une autre.

Le SCC cherche actuellement à assurer la réinsertion sociale du plus grand nombre possible de délinquants à faible risque de la façon la plus sûre possible. Pour atteindre cet objectif, il faudra modifier en profondeur le processus correctionnel et changer le paradigme du SCC en renonçant aux principes correctionnels traditionnels, qui reposent sur un cadre très structuré en établissement. S'il veut que le processus correctionnel permette de protéger la société et d'aider les délinquants à réintégrer la société, le SCC devra réévaluer la capacité de toutes les collectivités d'offrir des mécanismes de garde, des programmes et des services de traitement non prévus dans les normes traditionnelles qui pourraient être offerts aux délinquants sous responsabilité fédérale dans la collectivité, et il devra faire davantage confiance à celle-ci. Fait plus important, pour atteindre son objectif de mieux favoriser la réinsertion sociale des délinquants, le SCC doit s'engager à consacrer plus de fonds destinés aux ser-

vices correctionnels à l'établissement de nouveaux partenariats et mécanismes communautaires.

Services correctionnels dans les collectivités autochtones

La participation des collectivités autochtones au processus de guérison d'un délinquant ou d'une délinquante est considérée comme faisant partie intégrante de sa réinsertion sociale. La Division des questions autochtones du SCC estime que le succès des services correctionnels dans les collectivités autochtones dépendra de la participation de celles-ci au processus correctionnel. Idéalement, l'établissement de nouvelles relations avec les collectivités permettra d'assurer la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants autochtones dans leur collectivité d'origine.

Le SCC est déterminé à appliquer, dans le cadre de la loi et de la politique sur le système correctionnel, le principe voulant que la réinsertion sociale des délinquants autochtones ne soit possible que si les collectivités autochtones y participent. Le SCC reconnaît également le principe que les délinquants autochtones devraient bénéficier de programmes culturels et spirituels efficaces et que ces programmes devraient être offerts dans le milieu où leurs retombées sont les plus nombreuses.

Pour donner suite à ces principes, le SCC a demandé aux collectivités autochtones et aux Aînés estimés de faire connaître leur point de vue. Selon les Aînés, la collectivité autochtone constitue le moyen par excellence de la réinsertion sociale des délinquants autochtones parce que sans le soutien de la collectivité, le délinquant doit lutter pour se tirer d'affaire. Les Aînés estiment que la collectivité est l'endroit où les délinquants peuvent s'entretenir avec les personnes qui peuvent réellement comprendre ce que signifie le fait d'être un Autochtone dans un monde non autochtone. Au dire des Aînés, c'est la collectivité qui rappelle aux Autochtones leur origine et leurs perspectives d'avenir. C'est la collectivité qui leur interdit d'oublier leurs ancêtres et leurs descendants – ils sont chez eux parmi leur peuple. C'est dans leur collectivité que les délinquants trouvent la force de changer et de devenir des membres utiles de la société.

Article 84 de la LSCMLC

Aux termes de l'article 84 de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, le SCC doit donner à une collectivité autochtone la possibilité de participer à la planification de la mise en liberté des délinquants autochtones qui y reviendront. Le SCC doit également donner aux membres de la collectivité un avis officiel de la possibilité de soumettre un plan pour la libération d'un détenu et son intégration au sein de cette collectivité qui tient compte de tous les besoins et préoccupations de la collectivité et du délinquant. Même si les collectivités autochtones ne sont pas tenues en vertu de la loi de participer à cette initiative, la Division des questions autochtones croit que, si les collectivités ont la possibilité de participer activement aux processus de mise en liberté, elles le feront le plus possible.

Plusieurs initiatives ont été entreprises dans le cadre de méthodes spéciales de prise de décisions en matière de mise en liberté et de planification de la libération conditionnelle. En Saskatchewan, les Premières nations Beardy's et Okemasis ont collaboré étroitement avec le SCC et l'administration régionale de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) pour établir le cadre de cercles de mise en liberté. Ces cercles viseront à faire participer à part entière la collectivité autochtone, y compris les victimes et les membres de leur famille, les dirigeants de la collectivité et les Aînés estimés. Le cercle est considéré comme une façon intégrée de poursuivre le processus permanent de réadaptation du délinquant et de sa collectivité à la suite du crime et de son éventuelle résolution. Le premier cercle de mise en liberté devrait être créé à la mi-février au pénitencier de la Saskatchewan.

Deux initiatives semblables ont été mises en œuvre dans la région de l'Ontario, de concert avec la Bande indienne des Six-Nations de Grand River et avec la Bande indienne de Rama. Les ententes conclues aux termes de l'article 84 visent la mise en liberté conditionnelle de délinquants directement dans la collectivité. Chaque collectivité a participé au processus de planification de la mise en liberté des délinquants. Des plans de libération ont été soumis à la CNLC, qui fixent les conditions de traitement et de surveillance dans la collectivité.

Dans le cas de la Bande indienne de Rama, un délinquant dont le maintien en incarcération était envisagé, a été mis en liberté sous réserve de l'application de conditions très strictes fixées par la collectivité, notamment la participation à des cercles de guérison hebdomadaires et à un traitement psychologique par un psychologue autochtone.

Le plan de la Bande indienne des Six-Nations prévoyait un traitement traditionnel offert par la collectivité, qui comprend un programme spécialisé de traitement des toxicomanes et des alcooliques dans un centre de traitement autochtone et des travaux permanents avec des membres de la collectivité qui appliquent la tradition. Le plan de la Bande des Six-Nations a été soumis le 17 février à la CNLC qui l'a accepté intégralement et le délinquant a été mis en semi-liberté dans la Bande des Six-Nations le 26 février. Le SCC croit que le plan est dans l'intérêt de la collectivité, du délinquant et de la société dans son ensemble.

Conclusion

L'article 84 appuie le concept de la prestation de services correctionnels de qualité au moyen de la participation de toute la collectivité touchée afin d'offrir le meilleur soutien et le meilleur service possible au délinquant après sa mise en liberté. En outre, le recours à l'article 84 ne doit pas être considéré comme étant indépendant du processus correctionnel, mais comme une pratique courante qui s'applique à tous les délinquants autochtones dont la mise en liberté est envisagée. La mesure dans laquelle les collectivités participeront au processus de mise en liberté dépendra des ressources qu'elles y affecteront et de l'intérêt qu'elles manifesteront.

Le défi à relever pour le SCC et la collectivité autochtone consiste à prendre davantage conscience des possibilités illimitées qu'offre cette disposition de la loi. Il s'agit essentiellement d'informer les deux parties que la collectivité constitue un élément fondamental de la réinsertion sociale de tout délinquant.

La nouvelle Unité des droits de la personne à l'administration centrale

Par M. Ivan Zinger
Secteur du développement organisationnel

Une Unité des droits de la personne vient d'être créée à l'administration centrale afin de favoriser et d'entretenir dans l'organisation une culture respectueuse des droits humains. Cette unité a pour mandat de fournir des avis et une information spécialisée sur les questions relatives aux droits de la personne concernant les employés et les délinquants. Elle veillera à ce que les politiques et les pratiques en usage au Service correctionnel du Canada tiennent dûment compte des droits de la personne et elle défendra la cause de la protection de ces droits dans le milieu correctionnel, au Canada et à l'étranger. Dans la pratique, elle s'efforcera de rendre les employés de première ligne plus conscients de leurs obligations quant aux droits de la personne et de l'équilibre à maintenir entre leurs droits et ceux des prisonniers.

La formation de l'Unité des droits de la personne vient à point car elle coïncide avec les préparatifs de la célébration du 50e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui aura lieu l'an prochain. La Déclaration universelle, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, est considérée par tous comme l'instrument international faisant autorité quant à la protection des droits « inaliénables » et « fondamentaux » et de la « dignité inhérente » de la personne humaine. Reconnue par la communauté internationale, l'autorité morale sur laquelle repose la Déclaration universelle a inspiré par la suite plusieurs pactes et conventions des Nations Unies qui ont dans une large mesure déterminé l'évolution du droit international en matière de droits de la personne durant la seconde moitié du XXe siècle.

Patrimoine Canada, qui est chargé de coordonner la célébration du 50e anniversaire de la Déclaration universelle par le gouvernement du Canada, a sollicité des autres organismes fédéraux des propositions quant à la manière de souligner les réalisations du Canada dans le domaine des droits de la personne. Pour cette importante commémoration historique, l'Unité des droits de la personne prévoit collaborer à l'organisation d'événements mettant en lumière la protection des droits humains des délinquants et des employés. Ces initiatives célébreront et situeront les réalisations canadiennes dans l'établissement d'une tradition internationale de respect des droits humains; elles retraceront les efforts déployés par le système correctionnel canadien, au cours des cinquante dernières années, pour suivre l'évolution de l'expression des droits humains des délinquants; enfin, elles viseront à ce que les questions relatives aux droits de la personne, en ce qui concerne les employés comme les délinquants, restent au centre des préoccupations de la direction du Service correctionnel du Canada.

Les membres de l'Unité se réjouissent à la perspective de vous informer des diverses initiatives à venir.

Concours de création de logo du Musée du SCC

Par M. Dave St.Onge
Conservateur, Musée de Kingston

Le verdict est rendu et la décision est ... libération conditionnelle refusée!

Notre jury de concours, composé du sous-commissaire régional de l'Ontario, M. Brendan Reynolds, du député fédéral de Kingston-et-les-Îles et vice-président de la Chambre, M. Peter Milliken, du membre du bureau des commissaires de la ville de Kingston, M. Joe Hawkins, et de la vice-présidente régionale de l'Ontario de la Commission nationale des libérations conditionnelles, Mme Sheila Henriksen, a soigneusement examiné les envois présentés dans le cadre du concours de logo pour le Musée du SCC / Amis du Musée pénitentiaire de Kingston, selon les critères énoncés par le Comité du logo.

Les membres du jury ont décidé, à trois voies contre une, que, malgré les bonnes intentions des participants, aucun des logos proposés ne répondait réellement aux critères voulus. Par conséquent, les membres du jury ont décidé de rejeter toutes les inscriptions.

Le Musée du SCC remercie sincèrement tous les participants d'avoir consacré temps, efforts et patience et du soutien qu'il ont accordé au Musée en participant au concours.

Encore une fois, merci à tous les participants.

••• Le cahier sectoriel •••

Étang situé derrière l'établissement et les chiens du Programme canin

Établissement Nova pour femmes

Par M^me^ Mary Ennis, Directrice

L'établissement Nova pour femmes, l'un des nouveaux établissements correctionnels pour femmes, est situé à Truro en Nouvelle-Écosse, à proximité de nombreux services communautaires dont les femmes de Nova peuvent se prévaloir. Tout comme les autres établissements régionaux pour femmes, il a été construit pour donner suite aux recommandations formulées dans *La création de choix*, rapport publié en 1990 par le groupe de travail sur les femmes purgeant une peine fédérale. Nova accueille des détenues à sécurité minimale et moyenne venant des provinces de l'Atlantique. L'établissement a accueilli les premières détenues en décembre 1995. Les installations, qui comprennent quatre maisons, peuvent accueillir 28 femmes. Il s'y trouve en ce moment 27 femmes et deux bébés (nés après l'incarcération de leur mère). Les maisons sont dotées de toutes les commodités de la vie courante. Dans la plupart des maisons, les détenues préparent elles-mêmes leur petit déjeuner et leur repas de midi, mais le repas principal est pris en groupe. Il y a toujours quelqu'un, semble-t-il, qui a envie de faire la cuisine, et personne ne se plaint de cette tâche. Dans chaque maison, il y a une réunion hebdomadaire pour discuter des tâches, des menus et des préoccupations des femmes. Au besoin, les femmes ou l'intervenant de première ligne qui participe à ces séances peuvent demander une réunion à tout moment pour aider à résoudre les problèmes qui peuvent occasionner des tensions entre les femmes s'ils ne sont pas immédiatement résolus.

Les femmes achètent chaque semaine les aliments à un magasin situé à l'intérieur du complexe. Elles sont encouragées à préparer un menu et un plan en tenant compte de l'allocation quotidienne pour l'alimentation. Les travaux sont répartis également entre les femmes, et chacune d'elles doit participer pleinement au nettoyage de la maison. Une inspection régulière des maisons permet de vérifier si elles sont propres, s'il s'y trouve des articles interdits et s'il n'y a pas de risques d'incendie.

Les services suivants sont situés dans un pavillon à part : administration, programmes, services de santé, admission et élargissement, isolement, unité à encadrement renforcé, magasins et cantine. Une maison pour visites familiales privées, qui est souvent utilisée, est adjacente à l'une des maisons ordinaires.

Comité des détenues

Le Comité des détenues est devenu un groupe d'une grande maturité et de beaucoup d'importance. Il est formé d'une présidente, de quatre représentantes des maisons, du membre du personnel chargé des loisirs et du chef d'équipe,

Programmes, qui assure soutien et orientation. Chaque femme expose pour discussion les problèmes et les préoccupations de sa maison. Ce comité constitue pour les femmes une occasion de mettre de l'information en commun, de consulter, d'examiner des idées nouvelles et de proposer des changements. Les femmes font preuve de leadership, et elles abordent les problèmes de manière constructive. En outre, elles ont collaboré avec le personnel pour aider les nouvelles venues à se sentir bien acceptées dans leur maison.

Programmes

Les programmes offerts à Nova varient en fonction des besoins des personnes et des groupes. Les programmes de base qui sont offerts sont les suivants : apprentissage cognitif des compétences, apprentissage de compétences parentales, gestion de la colère et des émotions, intégration communautaire, traitement de la toxicomanie (conçue spécialement pour les femmes qui purgent une peine fédérale), éducation et programme destinés aux survivantes de traumatismes et d'actes de violence. Il y a également d'autres programmes : dressage de chiens, expression artistique, art et artisanat, horticulture, premiers soins et RCR, groupe de rétablissement, résolution de différends, sororité autochtone, spiritualité autochtone, aumônerie et activités de loisir comprenant des programmes de mieux-être et de conditionnement physique.
Pour certaines femmes, il devient un peu compliqué de faire place à certains programmes dans un horaire chargé, surtout lorsque l'apprentissage cognitif des compétences ou le traitement de la toxicomanie risquent d'entrer en conflit avec l'horticulture ou le dressage de chiens, qu'elles ne veulent pas manquer. Tout récemment, deux femmes qui devaient suivre l'apprentissage cognitif ont constaté qu'il y avait conflit avec les cours d'horticulture. Elles se sont engagées à suivre le cours d'horticulture le soir si le moniteur acceptait de modifier l'horaire, et tout le monde a été d'accord. Voilà qui montre à quel point les femmes peuvent être déterminées lorsque quelque chose leur tient à cœur et a du sens pour elles.

Voici quelques faits saillants des programmes de Nova.

Horticulture

Pour un certain nombre de femmes, l'expérience de l'horticulture a été très bénéfique. Ce programme les aide à acquérir des compétences et des connaissances dans l'aménagement paysager, le jardinage et le soin des plantes d'intérieur. Pour chaque module terminé avec succès, elles reçoivent un certificat du centre d'éducation permanente à distance du Collège agricole de la Nouvelle-Écosse.

Les femmes acquièrent une expérience pratique dans la culture des plantes et des légumes. Elles ont pu réaliser un petit projet de mise en place de rouleaux de gazon et fournir des plantes d'intérieur pour les bureaux de l'administration. Deux femmes qui ont suivi ce programme ont trouvé un emploi saisonnier dans ce domaine depuis leur libération, l'une dans une serre et l'autre dans un centre de jardinage.

Dressage de chiens

Le programme de dressage de chiens est l'un des plus populaires de Nova. Il comprend trois étapes. La première porte sur le conditionnement opérant de base, le soin des bêtes et leur alimentation. Au cours de la deuxième, les femmes assument la responsabilité totale d'un chien qui a été abandonné ou dont une famille ne peut plus s'occuper. Celle qui a dressé le chien le prépare à l'adoption. Avant qu'il quitte l'établissement, elle rencontre la famille adoptive pour lui montrer les techniques de dressage. À la troisième étape du programme, les femmes entraînent les chiens à répondre à certains besoins de personnes handicapées, par exemple ouvrir des portes, éteindre les lumières, porter des messages.

Le programme n'a pas pour seul avantage de faire acquérir aux femmes des compétences et des connaissances en dressage. Il les force également à assumer la responsabilité des soins à un chien, de suivre un horaire et de respecter des délais. Il leur inculque la patience, renforce leur estime de soi et leur fait acquérir une plus grande confiance, car elles se donnent mutuellement plus de soutien et d'aide.

De gauche à droite : Patricia Byers, Donna Ferguson, CORCAN et Mamie Labode

CORCAN

Nova a eu sa première occasion de faire travailler des femmes à temps plein pour CORCAN. En octobre 1997, en effet, huit femmes ont été engagées pour travailler à la construction d'un garage à l'intérieur du complexe. Ce fut une expérience riche de sens pour les femmes, dont la majorité se sont engagées à fond dans le projet. Elles ont collaboré avec des travailleurs de l'extérieur pour tous les aspects du projet, acquérant du même coup des compétences, des con-

naissances et une expérience précieuses qui les aideront à se trouver un emploi à leur libération. Les femmes quittaient leur maison à 8 heures, avec leur bouteille thermos et leur repas, et rentraient à 4 heures. Une femme qui a été libérée avant la fin du projet a été engagée par CORCAN. Elle revenait tous les jours sur place.

Donna Ferguson, surveillante de CORCAN, mérite des félicitations pour tout le temps qu'elle a consacré au projet, sa patience, sa compréhension et son acceptation des limites qu'avaient certaines femmes au départ. Le projet a été terminé dans les délais, et notre nouveau garage fait notre fierté.

Programme mère-enfant

Avec la naissance d'un premier bébé, un garçon, dont l'une de nos détenues a accouché le 3 août 1997, suivie de la naissance d'une fille, le 23 octobre 1997, les choses ont commencé à changer à Nova. Avant que les mères soient autorisées à garder leur bébé à Nova, la Société de protection de l'enfance de Truro a fait une évaluation. Elle devait d'abord s'assurer que Nova était un environnement sûr pour un enfant, ensuite que chacune des mères était capable de s'occuper de son bébé, qu'un soutien lui était accordé et qu'il était dans l'intérêt de l'enfant de toujours rester auprès d'elle. Comme on a pu l'observer au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci, la présence des enfants a été une expérience très enrichissante pour tout le monde.

Les mères assument l'entière responsabilité du soin de leur bébé, mais elles peuvent compter sur l'aide du personnel, des autres détenues et de bénévoles de la collectivité. Le programme d'apprentissage des compétences parentales se donne constamment aux mères. Plusieurs femmes ont reçu la formation en premiers soins et RCR, ce qui leur donne le privilège de garder les enfants pour que les mères aient le temps de participer aux programmes figurant dans leur plan correctionnel. Des bénévoles jouent aussi le rôle de gardiennes d'enfant en sortant les enfants de l'établissement pendant quelques heures chaque semaine, ce qui donne aux mères le temps de récupérer, car il est important de préserver leur bien-être physique et mental.

Le programme mère-enfant de Nova fait beaucoup pour faciliter la réadaptation des mères. Le fait de pouvoir établir une relation avec l'enfant, l'obligation quotidienne de s'occuper de l'enfant, la nécessité de voir sa vie sous un jour différent, et le fait de pouvoir acquérir et perfectionner les compétences nécessaires pour être une bonne mère, tout cela aide les femmes à faire le choix éclairé d'un mode de vie différent à leur libération.

À Nova, le personnel et les détenus collaborent pour mettre en pratique les principes de *La création de choix,* qui sont le fondement idéologique de Nova et des autres établissements régionaux pour détenues. C'est avec fierté que nous disons que la plupart des femmes profitent des programmes qui leur sont offerts pour acquérir les moyens de faire des choix éclairés et responsables qui influenceront leur vie, pour les aider à se respecter mutuellement et à traiter avec dignité les autres détenues, les membres du personnel et les autres personnes avec qui elles entrent en contact dans leur vie quotidienne. Un cadre propice est offert à toutes les détenues, et elles sont encouragées à aider les autres qui peuvent être aux prises avec des difficultés.

Nova progresse bien. Le dévouement et l'engagement du personnel et la coopération des femmes qui s'y trouvent ne font que renforcer les principes de changement que nous nous efforçons d'appliquer.

De gauche à droite : Nancy Lebo, monitrice, Programme d'horticulture, Heather Van Veelan et Melissa Boon

De gauche à droite : Mamie Labode et Patricia Byers travaillant à la construction du garage

Conflits d'intérêts

Par M^me^ Victoria Reesor
Analyste en relations de travail

Le Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat s'appliquant à la fonction publique a été déposé à la Chambre des communes par le premier ministre le 9 septembre 1985. Le Code vise à renforcer la confiance du public dans l'intégrité de la fonction publique et de ses employés. Les fonctionnaires doivent prendre des mesures pour éviter tout conflit réel, potentiel ou apparent. En outre, les employés du Service correctionnel du Canada (SCC) doivent se conformer aux lignes de conduite prescrites dans les lois qui régissent le SCC.

Les employés du Service correctionnel ne doivent pas conclure d'ententes ou mener des entreprises commerciales qui sont susceptibles d'entrer ou peuvent sembler entrer en conflit avec leurs tâches particulières et avec leurs responsabilités générales de fonctionnaires. Ils ne doivent pas utiliser ou sembler utiliser leur poste pour obtenir des gains ou des avantages personnels. Il leur est interdit d'utiliser les services d'un autre employé, les biens du Service ou tout bien produit par des délinquants à des fins autres que les activités officiellement approuvées.

Les employés doivent produire une déclaration écrite adressée à l'administrateur désigné faisant état des biens qu'ils possèdent, des cadeaux, des marques d'hospitalité ou autres avantages reçus ou des emplois ou activités qu'ils exercent à l'extérieur. Tous les employés doivent revoir au moins une fois l'an les obligations que leur impose le Code.

Les employés doivent, dans l'exercice de leurs fonctions officielles, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi émanant de l'extérieur. Les mesures d'observation concernant l'après-mandat visent à réduire au minimum, sans les empêcher indûment, les possibilités qu'ont les anciens employés qui se cherchent un emploi d'utiliser pour leur profit personnel les renseignements obtenus au SCC. Par exemple, il est interdit à tout ancien employé d'agir au nom ou pour le compte d'une personne, d'une société commerciale, d'une association ou d'un syndicat relativement à une procédure, à une transaction, à une négociation ou à une cause dans laquelle il a donné des conseils et qui donnerait un avantage à l'organisme qui a l'engagé.

Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements sur le Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat, veuillez communiquer avec le bureau du Personnel de votre région.

Réinsertion sociale des délinquants

Mises à jour sur les progrès accomplis dans les régions

Le Service correctionnel du Canada applique un processus de réinsertion sociale en trois volets : l'évaluation initiale des délinquants, la gestion des cas et les programmes en établissement, la surveillance et les programmes dans la collectivité. La structure opérationnelle et le cadre de gestion du processus de réinsertion sociale font actuellement l'objet d'un examen et d'améliorations en vue de permettre au SCC d'atteindre son but ultime, c'est-à-dire, la réinsertion sans danger des délinquants dans la société.

En septembre 1996, on a créé un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes que le Vérificateur général avait décrits dans des rapports antérieurs sur la réinsertion sociale des délinquants. Le groupe de travail avait pour mandat de proposer les améliorations que le SCC doit apporter à la gestion de ses activités de réinsertion sociale, de proposer les améliorations à apporter à court terme aux activités et au processus de réinsertion sociale pour les rendre plus efficaces et de suggérer les changements que le SCC doit apporter à l'organisation de ses activités de réinsertion sociale pour être mieux à même d'atteindre ses objectifs. Le Comité de direction a accepté les recommandations formulées par le groupe de travail. Ces recommandations favoriseront un meilleur usage des ressources correctionnelles tout en accroissant la sécurité publique.

Le présent document fait le point sur les changements apportés dans les régions du Québec, de l'Ontario et des Prairies. Les mises à jour sur les régions de l'Atlantique et du Pacifique ont été publiées dans le numéro d'octobre 1997.

Région du Québec

La réinsertion sociale des délinquants constitue une préoccupation présente depuis plusieurs années dans la région du Québec. La déclassification sécuritaire de certains établissements et la création d'un puissant réseau communautaire d'hébergement appuyé par le secteur privé en sont des exemples. Le début des années 90 est venu couronner tous ces efforts en permettant d'enregistrer presqu'autant de délinquants en surveillance au sein de la communauté que de délinquants incarcérés.

Cependant, les dernières années n'ont pas été empreintes d'un tel succès et ce, sans que le personnel n'en déploie pas moins autant d'efforts. En raison de multiples facteurs tant externes qu'internes, le taux de délinquants en communauté a chuté de 49 % en 1992 à 32 % au début de l'année 1996. Depuis le taux a remonté à 37 %.

Que s'est-il passé depuis un an malgré les modifications à la loi C-55 – qui facilite le mise en liberté des cas expéditifs – et une baisse appréciable de la population carcérale?

La région du Québec a élaboré un plan stratégique sur la réinsertion sociale en mettant l'emphase sur une gestion de cas différenciée selon le niveau de risque, le maintien d'un haut niveau de qualité dans le travail lié à la réinsertion sociale et le maintien d'un partenariat avec les différents intervenants concernés par la réinsertion sociale.

De plus, l'affectation d'un gestionnaire à la réinsertion sociale par établissement et district et d'un agent de liaison auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) ont permis d'assurer un suivi constant sur la stratégie élaborée. La région a également collaboré à deux vérifications nationales en gestion de cas pour les établissements et les districts.

Malgré les résultats de mise en liberté plutôt mitigés à ce jour, de bons résultats ont été obtenus dans certains secteurs ainsi que des initiatives permettant de croire que la mobilisation de tout le personnel vers un but commun ne peut que conduire à l'abolition d'une attitude de gestion d'incarcération au profit d'une gestion de mise en liberté.

Des résultats

- Augmentation de 100 cas de libération de jour depuis février;
- la période d'évaluation initiale au Centre régional de réception (CRR) est passée de 42 jours à 30 jours;
- en moyenne, 36 % des cas du CRR sont dirigés vers des établissements minimums;
- en moyenne, 35 % des cas de l'unité spéciale de détention présentés au Comité national sont recommandés pour un retour en population maximum;
- 25 % des femmes à l'établissement de Joliette bénéficient d'un programme de permissions de sortir pour des rapports familiaux et 33 des 99 femmes admises ont bénéficié d'une forme de mise en liberté;
- 80 % des soumissions pour les cas expéditifs bénéficient d'une mise en liberté;
- baisse appréciable des reports de 925 en 1996/1997 à 624 en 1997/1998 et ce, au 31 octobre 1997;
- 88 placements extérieurs en décembre 1997;
- les Centres correctionnels communautaires et les Centres résidentiels communautaires affichaient un taux d'occupation de 70 % en avril 1997 et 85 % en octobre 1997.

Des initiatives

- Tournée de l'Administrateur régional, Réinsertion sociale et de l'Administrateur régional, Programmes pour rencontrer tous les agents de libération conditionnelle et agents de programmes en établissement et dans les districts afin d'échanger sur les préoccupations du personnel;
- sessions de perfectionnement des agents de libération conditionnelle pour les présentations aux audiences de la CNLC;
- colloque de trois jours en décembre 1997 où 150 surveillants de plusieurs divisions et cinq représentants de l'Ontario ont échangé sur le thème « Opération Réinsertion sociale »;
- collaboration du personnel du SCC pour une journée de formation des Commissaires de la CNLC sur l'évaluation et la gestion du risque des cas de santé mentale et délinquants sexuels;
- journée des ressources communautaires à l'établissement Montée Saint-François en décembre 1997 avec plus de 80 représentants de 48 ressources communautaires et 160 intervenants du milieu correctionnel;
- création d'un comité conjoint avec la CNLC pour solutionner tous les irritants en rapport avec le Système de gestion des détenus (réinsertion sociale);
- création de comités de réinsertion sociale dans plusieurs unités pour établir les priorités et discuter de la stratégie avec chaque cas;
- dépôt d'un rapport sur le profil des détenus de l'unité postsuspension de l'établissement Leclerc pour mieux cibler les actions. Ce rapport concerne plus de 1 600 délinquants;
- présentation des enjeux de la réinsertion sociale et des programmes lors d'une réunion national de CORCAN tenue à Montréal à l'automne 1997;
- analyse par les gestionnaires à la réinsertion sociale des prévisions de mise en liberté pour les mois à venir et analyse cas par cas des succès ou échecs aux audiences de la CNLC;
- application du système d'information de gestion des programmes;
- révision systématique des listes d'attente pour les programmes;
- intégration dans les unités des agents de liaison auprès des autochtones;
- discussion avec le secteur privé pour un projet de surveillance en groupe;
- développement d'un outil de mesure de la réceptivité des délinquants lors de l'évaluation initiale;
- repositionnement des stratégies de programmes en fonction d'un apport important de la communauté et d'une approche différenciée par le niveau de sécurité des établissements.

Des préoccupations

- Lors du dernier sondage des employés en 1996, le personnel de la région du Québec appuyait la gestion de cas à 48 % et la réinsertion sociale à 57 %. Il faut donc investir sur les valeurs et attitudes du personnel et le meilleur moyen est certainement de permettre une communication franche et directe entre tous et chacun;
- accessibilité du Système de gestion des détenus par le secteur privé afin d'éliminer une duplication de service par notre personnel;
- des résultats concrets provenant du comité national « Retour à l'essentiel »;
- la réalisation d'une étude des standards pour déterminer clairement les besoins pour réaliser les tâches en communauté et en établissement;
- augmentation des décisions positives de la CNLC en se préoccupant de faire mieux dans le cascading des cas, l'augmentation des cas présentés en temps, la diminution des reports et renonciations, la diminution des cas de libération d'office par une revue des cas avant deux ans, la diminution des conditions particulières et des révocations en direct et l'augmentation des mesures alterna-

tives à la suspension et ce, en accord avec la protection du public;
- amélioration du système de rappel du Système de gestion des détenus pour améliorer la préparation de cas en temps opportun.

À venir

- Colloques des agents de libération conditionnelle et agents de programme en mars et avril 1998 avec le thème « Le professionnel prend sa place »;
- une journée sur le thème de la réinsertion sociale avec des représentants de l'administration centrale et de la CNLC lors du Comité régional de gestion de février 1998;
- trois journées de réflexion des gestionnaires à la réinsertion sociale sur des thèmes telle la communication interne et externe pour mieux faire comprendre les enjeux de la réinsertion sociale qui ne sont pas séparés de la protection du public, le rôle des différents intervenants, l'approche différenciée des cas et la gestion du risque et du potentiel de réinsertion sociale;
- rapport sur le profil de la clientèle ethnoculturelle.

Conclusion

La région du Québec vise, d'ici le 31 décembre 1999, à avoir autant de libérés conditionnels que de délinquants incarcérés et ce, par un travail professionnel de première qualité.

Région de l'Ontario

Des gestionnaires de la réinsertion sociale ont été nommés pour tous les établissements pour hommes de la région de l'Ontario depuis mai 1997. Ce sont : M^me^ Nadrine Maher, établissement de Millhaven; M^me^ Sheila Menard, pénitencier de Kingston; M^me^ Therese Gascon, établissement de Collins Bay; M^me^ June Blackburn, établissement de Joyceville; M. Rob Arbuckle, établissement de Warkworth; M. Joe Beatty, établissement de Bath; M. Rick Treblecock, établissement de Beaver Creek; M. Sylvain Riel, établissement Frontenac; M^me^ Gail McCarthy, établissement Pittsburgh; enfin, M. Dan Rowan, collectivité (M. Rowan a obtenu depuis lors un poste à l'Administration centrale. Il laissera un vide dans la région de l'Ontario). M. Jim Murdoch est l'agent principal régional de projet chargé de l'extraction de l'information, et M. David Roff fait office de représentant du Service correctionnel du Canada auprès de la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Les gestionnaires régionaux de la réinsertion sociale n'ont pas participé à l'examen national de la gestion des cas parce que l'Ontario avait déjà une équipe de vérificateurs expérimentés. Cela leur a permis d'aborder directement les questions liées au centre de responsabilité. À cause de notre expérience antérieure des vérifications régionales, les résultats de la vérification nationale n'ont pas constitué une surprise.

L'extraction de l'information est depuis de nombreuses années un obstacle frustrant pour la réintégration. Grâce au travail de M. Murdoch dans la négociation d'une entente avec la province d'Ontario pour l'échange de renseignements, on reçoit maintenant plus rapidement les principaux documents recherchés. Avec l'aide de M. Bill Marshall (Système de gestion des détenus – SGD), M. Murdoch a établi un système généré par le SGD pour l'enregistrement des documents. Il est en train de chercher un moyen d'échanger de l'information par voie électronique avec la province. Une unité d'extraction de l'information à contrat qui bénéficie de l'expertise d'agents à la retraite de la Police provinciale de l'Ontario reste en place à Toronto et relève maintenant de l'unité principale au sein de Unité d'évaluation de Millhaven.

Plusieurs outils électroniques ont été élaborés pour l'évaluation du rendement. Des membres de l'équipe du SGD, M. Bill Marshall et M. Phil Chitty, ont créé de nombreux rapports d'interrogation et tableaux croisés dynamiques à l'intention de tout le personnel. À noter spécialement un tableau croisé dynamique élaboré par MM. Marshall et Chitty qui permet au personnel d'examiner tous les cas admissibles à venir, par mois. On s'en sert pour faire en sorte que le travail nécessaire soit fait à temps. Il repère même les renonciations et les reports!

Les gestionnaires de la réinsertion sociale se réunissent chaque mois pour échanger des vues sur leurs expériences et les meilleures pratiques. À la réunion assistent également l'administrateur régional des Programmes (M. Brian Caughey) ainsi qu'un représentant de la Commission (M. John Wilson). Il y a encore de nombreux points faibles à régler. Certaines initiatives portent fruit : la mise sur pied de comités de réinsertion sociale, où l'on examine les plans correctionnels pour que seuls les programmes nécessaires pour répondre aux facteurs criminogènes soient compris, l'utilisation du Système d'inscription aux programmes par ordre de priorité et le moment choisi pour les transfèrements. Les délinquants sont encouragés à demander une semi-liberté, des permissions de sortir sans escorte et un placement à l'extérieur. Ceux qui, juge-t-on, présentent un faible risque, d'après l'information statistique générale sur la récidive, sont identifiés et font l'objet d'un traitement accéléré. Il existe un effort concerté pour réduire le nombre de ceux pour qui l'on recommande un maintien en incarcération et une libération d'office avec hébergement. On examine le cas des détenus dont la date de libération d'office approche en vue d'une semi-liberté avant la libération d'office. Selon notre expérience, les établissements où le directeur préside le comité de réinsertion sociale et encourage la participation du plus grand nombre d'employés possible sont ceux qui réussissent le mieux à faire progresser les cas en temps voulu.

Dans la collectivité, on fait des efforts pour convertir la libération d'office avec hébergement en libération d'office totale si le risque est acceptable. Les délinquants qui sont admissibles et qui sont en semi-liberté depuis au moins trois mois font l'objet d'un examen en vue d'une libération conditionnelle totale. La collectivité, en particulier dans la région du Grand Toronto, a l'immense mérite d'avoir trouvé assez de places pour tous les délinquants en semi-liberté suivant la procédure d'examen expéditif en juillet, à la suite de la promulgation du projet de loi C-55. Les établissements résidentiels

communautaires en Ontario sont restreints à 10 places par règlement municipal, de sorte qu'il a fallu créer de toute urgence de nouveaux établissements résidentiels de ce genre.

L'unité d'évaluation de Millhaven a récemment commencé à accepter les demandes pour tous les cas prometteurs de détenus purgeant des peines de 3 1/2 ans ou moins, et a commencé la préparation des cas. Le gestionnaire de la réinsertion sociale de l'établissement de Millhaven a travaillé avec l'administration centrale pour préparer le personnel à identifier correctement les facteurs criminogènes dans l'évaluation initiale des délinquants. Cela a entraîné une importante simplification des exigences relatives aux programmes et la réduction des listes d'attente pour les programmes dans toute la région.

On projette de donner un recyclage en gestion des cas et en évaluation du risque aux gestionnaires, ainsi qu'une formation en assurance de la qualité. M. Bob Willis, qui est chargé de la formation en réinsertion sociale au Collège du personnel de correction, a offert une liste remarquable de séances de perfectionnement professionnel pour les agents de la gestion des cas, les coordonnateurs de la gestion des cas et les gestionnaires d'unité. Quatre gestionnaires de la réinsertion sociale ainsi que d'autres surveillants bilingues de la gestion des cas s'apprêtent à assister à la Conférence sur la réinsertion sociale qui se tiendra au Québec.

L'administratrice régionale de la réinsertion sociale, M^me^ Janis Grant, a visité tous les endroits dans la région. Ces visites, terminées au début de décembre, ont constitué une expérience positive dans la détermination des meilleures pratiques et des obstacles qui nécessitent une attention au niveau régional.

On a accompli beaucoup de travail, mais il en reste beaucoup plus à faire. Le succès n'arrive qu'avec une désespérante lenteur. Néanmoins, tous travaillent beaucoup et ne perdent pas de vue le but visé. Les résultats devraient suivre.

Région des Prairies

Dans la région des Prairies, tous les gestionnaires de la réinsertion sociale sont en poste depuis avril 1997. Ils travaillent en équipe à l'élaboration de stratégies en vue de mettre en oeuvre les recommandations formulées par le Groupe de travail sur la réinsertion sociale. Des progrès considérables ont été accomplis.

La démarche qui y a été employée a consisté à cerner les problèmes et à proposer des solutions de façon que tous les établissements mènent les mêmes initiatives au moyen d'outils et d'objectifs communs. Même si cela impliquait qu'il y avait une période d'évaluation sans résultats immédiats à signaler, on estime toutefois que cette démarche permettra d'obtenir des résultats plus soutenus dans l'avenir en ce qui concerne la réinsertion sociale.

La démarche présentait un caractère multidimensionnel dans le sens où l'on a tout d'abord analysé les problèmes systémiques en prévision de l'examen de la gestion de cas. L'équipe a fait ressortir les problèmes existant dans les établissements en ce qui concerne les horaires des programmes, les liens entre les programmes offerts et les besoins des détenus, le fonctionnement des comités des programmes et d'examen, et l'efficacité des divers comités des établissements. En ce qui concerne les services communautaires, l'équipe s'est concentrée sur la disponibilité des places, les programmes et les systèmes de soutien offerts aux délinquants. Elle a également fait un examen des cas de suspension et des délinquants illégalement en liberté en vue de déterminer l'existence de liens possibles entre les suspensions et l'imposition de conditions supplémentaires par opposition à l'ajout de ces conditions au plan de traitement correctionnel.

En un deuxième temps, les gestionnaires de la réinsertion sociale ont été invités à faire partie de l'équipe d'examen de la gestion de cas, ce qui donnait au Comité de gestion régional la certitude qu'ils étaient parfaitement au courant des problèmes existant dans le domaine de la gestion des cas. Munie de l'information provenant de l'examen de la gestion de cas et de l'examen des systèmes, la région des Prairies a pu envisager la stratégie de la réinsertion sociale d'un point de vue global permettant de prévoir et de cerner les problèmes en vue de l'élaboration de stratégies d'intervention efficaces.

En un troisième temps, on s'est employé à rajuster en équipe le processus de réinsertion sociale. Cette équipe, qui au départ présentait un caractère provincial, a pris, grâce à l'interaction des gestionnaires de la réinsertion sociale, une orientation régionale. Le travail en équipe permet aux agents, dans la collectivité et dans les établissements, de travailler ensemble pour régler les problèmes de réinsertion sociale liés à la continuité des programmes qui se posent au fur et à mesure que les détenus franchissent les différents niveaux de sécurité. Cette formule permet aussi de resserrer les liens entre les agents de gestion de cas dans les établissements et dans la collectivité, ainsi qu'au sein du personnel chargé des programmes. L'exemple qui en est le plus représentatif est celui du groupe de la Saskatchewan, où trois gestionnaires de la réinsertion sociale s'occupent de trois établissements et de trois bureaux de libération conditionnelle.

Pour assurer l'efficacité de la réinsertion sociale, il faut prévoir une interaction constante entre les unités d'évaluation initiale et les bureaux de libération conditionnelle, entre les différents niveaux de sécurité des établissements, ainsi qu'entre les établissements et la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC).

Le quatrième aspect de l'approche employée dans la région des Prairies est l'examen constant du cas des détenus dont la date d'admissibilité à la mise en liberté sous condition approche ou est dépassée. Les gestionnaires de la réinsertion sociale examinent chacun des cas pour déterminer s'il est possible de prendre des mesures supplémentaires en vue de soumettre le cas à la CNLC. On examine tous les mois les cas des détenus admissibles à la semi-liberté, à

la libération conditionnelle totale ou à la libération d'office ainsi que les raisons pour lesquelles ces cas ne sont pas renvoyés à la Commission. La date de présentation à la CNLC est la date d'admissibilité à la semi-liberté. On estime dans la région qu'un cas doit être présenté à la CNLC accompagné de la recommandation indiquée d'après le risque que le délinquant présente et que la Commission doit ensuite prendre une décision au sujet de la mise en liberté.

On s'emploie également, dans la région des Prairies, à répertorier tous les programmes (offerts en établissement et dans la collectivité) de la région, en indiquant leurs objectifs, les facteurs criminogènes visés, l'agent chargé de l'exécution, la fréquence des séances et le nombre de places disponibles. Le répertoire sera mis à la disposition de tous les agents de gestion des cas de la région par l'intermédiaire d'une unité de disque commune; on envisage également de diffuser l'information à l'extérieur de la région sur l'intranet. Les responsables dans la région des Prairies espèrent ainsi faciliter le processus de réinsertion sociale des délinquants transférés et la mise en liberté sous condition.

Le plan qui a été élaboré est réalisable et, croit-on, efficace. Depuis avril 1997, la population visée par les services communautaires dans la région a augmenté de 10 p. 100. Les résultats sont mesurés au moyen d'un cahier d'information électronique, qui est mis à jour quotidiennement dans tous les établissements et auquel chaque agent de gestion des cas a accès à partir de son poste d'ordinateur. Ce cahier renferme des statistiques et des dates d'échéance tirées de la base de données du Système de gestion des détenus. On examine les tableaux sur les niveaux de sécurité pour déterminer s'ils sont conformes à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et cerner les changements marqués dans la population. La base de données régionale, existant déjà depuis six mois, permet d'afficher les tendances en ce qui concerne les effets de la stratégie de réinsertion sociale. On a entrepris de produire un cahier d'information communautaire à l'intention des agents de gestion de cas dans la collectivité; les premiers modules ont déjà été diffusés en vue d'être mis à l'essai sur le terrain.

Jusqu'à maintenant, le ratio de 25 cas par agent de gestion de cas a été pleinement atteint, et 11 agents s'occupent du contrôle de la qualité dans les grands établissements.

Un programme de formation de cinq jours a été offert à 154 agents de gestion de cas, surveillants correctionnels et gestionnaires d'unité, et on prévoit l'offrir à une trentaine d'autres en janvier 1998.

En juin et juillet 1997, un exposé sur l'initiative de la réinsertion sociale a été présenté aux agents de gestion de cas, aux membres du personnel des programmes et aux surveillants dans tous les établissements et bureaux de libération conditionnelle de district. Il comportait aussi une séance de questions et réponses qui a permis aux participants de discuter de la stratégie et de contribuer à l'initiative.

Entre juin et septembre, dans le cadre de l'examen après 90 jours des plans de traitement correctionnel des délinquants, on a examiné toutes les demandes de participation à un programme pour en déterminer le bien-fondé et pour déterminer l'endroit où serait offert le programme. Cette démarche a abouti à l'établissement d'une base de données régionale pour les établissements, qui permet de dresser le profil des programmes offerts dans les établissements et dans la collectivité et de planifier activement la participation aux programmes, en tenant compte des transfèrements et des cas de mise en liberté sous condition.

Le SCC et la CNLC appliquent une stratégie commune visant à réduire le nombre de conditions supplémentaires imposées aux délinquants et à donner aux agents de gestion de cas dans la collectivité une plus grande liberté de manoeuvre en ce qui concerne la gestion des délinquants en liberté sous condition.

En décembre, une quarantaine d'agents de gestion de cas, de responsables de programmes et de surveillants de liberté conditionnelle des établissements et bureaux de libération conditionnelle de la Saskatchewan ont visité les installations des uns et des autres. Un second groupe effectuera cette série de visites fin janvier, début février. Les employés visiteront également une installation résidentielle communautaire à Saskatoon et le Centre correctionnel communautaire Oskana à Regina pour être mieux renseignés sur les services offerts aux délinquants en liberté sous condition. Une série de groupes de discussion sera également organisée pour permettre d'établir des réseaux et des relations qui faciliteront la réalisation des initiatives en matière de réinsertion sociale.

Les gestionnaires de la réinsertion sociale se sont occupés de consolider les relations entre les établissements et les bureaux de libération conditionnelle. Les agents de gestion de cas dans la collectivité travaillent donc en étroite collaboration avec les unités d'évaluation initiale et les établissements à sécurité minimale pour faire en sorte que les détenus prometteurs en ce qui concerne la réinsertion sociale soient répertoriés et orientés vers les établissements à sécurité minimale et que des plans de libération conditionnelle soient établis à leur égard.

Les gestionnaires de la réinsertion sociale se réunissent tous les deux mois pour discuter des progrès, de la stratégie et pour régler des problèmes. Dans l'ensemble, l'initiative a des répercussions favorables et, malgré la lenteur des progrès, les résultats obtenus jusqu'ici semblent durables.

Composition de l'équipe de la réinsertion sociale dans la région des Prairies :

M. Jim Hayman
Bureau de libération conditionnelle de Calgary

M. Alan Scholotiuk
Bureau de libération conditionnelle d'Edmonton

M. Ken Lezubski
Bureau de libération conditionnelle du Manitoba

M. Dale Delainey
Bureau de libération conditionnelle de la Saskatchewan (Sud) et pavillon de ressourcement Okimaw Ohci

M. Glen Beres
Bureau de libération conditionnelle de la Saskatchewan (Nord) et établissement Riverbend

M. Larry MacDonald
Établissement de Bowden

M^me^ Debbie Anderson
Établissement de Drumheller

M. Bill Green
Établissement d'Edmonton

M^me^ Chris McCardell
Établissement pour femmes d'Edmonton

M. Henry Kowal
Établissement de Grande Cache

M^me^ Lesia Soroka
Collège du personnel de correction régional

M. Mike Hanly
Centre Pê Sâkâstêw

M. Sydney Byma
Centre psychiatrique régional

M^me^ Pam Gardiner
Établissement de Rockwood

M. Darryn Roy
Pénitencier de la Saskatchewan

M^me^ Jackie Carey
Établissement de Stony Mountain

M. Paul Urmson
Administrateur régional des Opérations correctionnelles

Un jeu-questionnaire sur la diversité ethnoculturelle

À titre d'information, et aussi pour votre plaisir, voici les réponses au jeu-questionnaire paru dans le numéro de décembre d'*Entre* **Nous**. Comment vous en êtes-vous tiré?

1. Quelle est la langue officielle de la République populaire de Chine?
a) Han est la langue officielle de la République populaire de Chine.

2. La République populaire de Chine a été fondée en quelle année?
c) Le 1^er^ octobre 1949, Mao Zedong a inauguré la fondation de la République populaire de Chine à la place Tiananmen de Beijing devant des milliers de Chinois.

3. La République populaire de Chine compte combien d'ethnies?
c) La République populaire de Chine compte 56 ethnies dont Han est l'ethnie majoritaire.

4. Les pygmées sont les premiers habitants du continent africain.
a) Vrai. Selon les historiens, les pygmées sont les premiers habitants du continent africain. On les retrouve au Cameroun, au Gabon, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Rwanda, au Burundi, en Ouganda, etc.

5. Le mariage africain est généralement une alliance entre deux familles.
a) Il est vrai que le mariage africain lie deux familles plutôt que deux individus.

6. Les Hottentots habitent en Tunisie.
b) Faux. Les Hottentots habitent en Afrique australe dans le désert de Kalahari.

7. Quelle est la personne noire à avoir fondé la première banque de sang?
a) D^r^ Charles Drew.

8. Qui a inventé le masque à gaz et le feu de circulation?
d) Garrett A. Morgan, une personne de race noire, fut l'inventeur du masque à gaz et du feu de circulation.

9. Tout musulman doit respecter sept piliers qui constituent le fondement de l'Islam.
b) Faux. Tout musulman doit respecter cinq piliers à savoir la foi, la prière (salaah), l'aumône (Zakat), le jeûne durant le mois de Ramadan et le pèlerinage (Hajj) à la Mecque.

10. Que signifie le mot « Islam »?
a) Soumission. L'islam signifie soumission totale à Dieu.

11. En Thaïlande, la salutation se fait en joignant les mains à la hauteur de la poitrine et en s'inclinant profondément.
a) Vrai. La salutation se fait en joignant les mains à la hauteur de la poitrine et en s'inclinant profondément. En même temps, l'homme dit « sawadi khrap » et la femme « sawadi kha ».

12. Au Népal, autant que dans la tradition hindouiste que bouddhiste, on considère la femme comme la manifestation terrestre des dieux et on la vénère comme une déesse.
a) Vrai. Même si dans les faits son statut socio-économique est bas.

13. L'oiseau national du Népal est le :
c) Lophophore ou danphé de la famille des faisans.

14. Nommez les quatre pays étrangers avec lesquels le Canada a des frontières communes.
France, Russie, États-Unis et Danemark.

15. Combien y a-t-il de réserves indiennes au Canada?
c) Le Canada compte 2 283 réserves indiennes.

16. Selon les manuels d'histoire, qui fut la première femme de race blanche à fouler le sol canadien?
a) Originaire de France, Marguerite de Roberval a été la première femme de race blanche à fouler le sol canadien en 1542.

17. Lequel des éléments suivants n'est pas considéré comme étant à l'origine de préjugés raciaux?
d) Le fait de ne pas aimer des mets qui sortent de l'ordinaire. Il est rare que le fait ne pas aimer des mets différents soit à l'origine de préjugés raciaux. Un préjugé est une opinion préconçue et émotionnelle à l'égard d'un groupe particulier de personnes. C'est un jugement prématuré ou non fondé sur les membres d'un groupe humain porté par un autre groupe. Les préjugés raciaux sont en partie attribuables au fait que l'on refuse à certains membres d'un groupe des avantages sociaux que l'on accorde par ailleurs aux membres d'un autre groupe.

18. En France, la femme est la première à tendre la main lorsqu'un homme et une femme se saluent.
a) Vrai. En France, lorsqu'un homme et une femme se saluent, c'est la femme qui tend la main la première.

19. Henry Membertou fut le premier grand chef indien à recevoir le baptême. À quelle date cela s'est-il produit?
a) Le 24 juin 1610.

20. La politique canadienne sur le multiculturalisme comprend les Autochtones.
a) Vrai. La politique canadienne sur le multiculturalisme vise tous les Canadiens, y compris les Autochtones. Le multiculturalisme aborde bon nombre de questions – le racisme, la sensibilisation aux différences culturelles et la protection de la culture – qui touchent les Autochtones. La Loi canadienne sur le multiculturalisme reconnaît explicitement le caractère particulier des peuples autochtones.

21. Au Canada, le multiculturalisme n'est pas avantageux sur le plan économique.
b) Faux. Le multiculturalisme contribue avantageusement à l'édification d'un Canada fort et plus compétitif. Comme la planète se transforme en village global, les avantages de notre héritage diversifié sont de plus en plus manifestes : le multiculturalisme offre aux Canadiens des possibilités d'enrichissement mutuel. Le fait d'enrayer la discrimination dans l'emploi favorise l'embauche de travailleurs spécialisés. La connaissance de divers styles de négociation de même que de différentes langues et cultures constitue un avantage concurrentiel sur les marchés canadiens et internationaux.

22. Évangéline fut le premier long métrage canadien.
a) Vrai.

23. Combien de provinces canadiennes ont une devise officielle?
a) Neuf des dix provinces canadiennes ont une devise officielle. Ces provinces sont : Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Colombie-Britannique, Île-du-Prince-Édouard, Saskatchewan, Alberta et Terre-Neuve.

24. Sur quel continent se trouve la ville de Kinshasa?
b) Afrique.

25. À l'origine, comment s'appelait le Royaume de Thaïlande?
a) Siam. Du XVI^{e} siècle, époque des marchands européens, jusqu'en 1939, le Royaume de Thaïlande était connu sous le nom de Siam.

26. Le Bouddhisme est la religion officielle de la Thaïlande.
a) Vrai. Plus de 95 % des habitants sont adeptes du Bouddhisme. Le Bouddhisme est plus qu'une religion. C'est une philosophie de vie qui influe sur l'art, la littérature, le système d'éducation et la structure sociale du pays.

27. Par tradition, les Thaïlandais n'accordaient pas de priorité à la filiation matrilinéaire (retracer les origines par la lignée maternelle).
a) Vrai.

28. Lequel des groupes ethniques suivants habite le Sénégal?
b) Wolof.

29. Quel peuple habitait l'Uruguay avant l'arrivée des Européens?
a) Les Charruas.

30. Combien d'îles compte l'Indonésie?
a) 13 700 îles qui s'étendent sur une distance qui équivaut à peu près à celle séparant Toronto de Vancouver.

31. Harambee est un slogan qui a aidé le Kenya à réaliser son indépendance en 1963?
a) Vrai. Depuis que le Kenya a réalisé son indépendance en 1963, son slogan est « Harambee » qui signifie « agir ensemble ». Cette expression reflète le patrimoine culturel varié de ce peuple et son besoin d'une identité nationale fondée sur la coopération.

Source : M. Marcel Kabundi, gestionnaire de projet, Programmes ethnoculturels, Administration centrale (613) 996-9744.

AVIS PUBLIC

La Commission nationale des libérations conditionnelles et le Service correctionnel du Canada émettent un avis aux résidents de l'est ontarien et de l'ouest du Québec au sujet d'individus se faisant passer pour des ex-détenus ou des libérés conditionnels et qui vendent des portefeuilles et autres articles à domicile afin, disent-ils, d'accumuler des **points de libération conditionnelle** pour chaque article vendu.

Or, **aucun programme de ce genre** n'a été créé par les services correctionnels provinciaux de même que par le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

Un délinquant ne peut accumuler des points en vue d'obtenir une libération conditionnelle ou une réduction de la période de libération conditionnelle. Il n'y a que la Commission nationale des libérations conditionnelles qui peut accorder ou révoquer la libération conditionnelle. Le délinquant en liberté conditionnelle continue de purger sa peine dans la collectivité jusqu'à la fin de sa sentence. La libération conditionnelle est révoquée si le délinquant brise l'une des conditions de sa libération ou s'il commet une nouvelle effraction.

Par conséquent, si jamais quelqu'un se présente à votre porte et prétend être un **libéré conditionnel qui participe à un programme spécial ou un ancien détenu désireux d'accumuler des points pour obtenir la libération conditionnelle**, nous vous prions d'en aviser votre service de police local.

Une nouvelle ressource

Le Service correctionnel du Canada et l'Institut canadien de formation sont heureux de vous annoncer le lancement de la publication intitulée *« Aperçu des services correctionnels et des activités de justice pénale en milieu communautaire au Canada »*. Cette publication fournit des informations fort à propos concernant l'attitude et les sentiments de la collectivité sur le système de justice pénale au Canada, y compris le système correctionnel.

La publication *« Aperçu des services correctionnels et des activités de justice pénale en milieu communautaire au Canada »* contient des informations théoriques et pratiques sur trois domaines principaux : comprendre le système, faire une différence, et façonner notre avenir.

Le document démythifie le milieu vaste et complexe des services correctionnels et du système de justice pénale au Canada. Son contenu sera fort apprécié par les conseils d'administration, les employés et les bénévoles des organismes correctionnels communautaires ainsi que par les personnes travaillant au sein d'organisations faisant partie du système de justice pénale. Il intéressera également les citoyens, les étudiants en journalisme et les membres de l'appareil judiciaire.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette publication ou pour en commander un exemplaire, veuillez communiquer par téléphone ou par écrit avec :

M. John Sawdon, directeur exécutif
Institut canadien de formation
4700, rue Keele, édifice Kinsmen
North York (Ontario)
M3J 1P3
N° téléphone : 1-800-336-4908
Adresse électronique :
jsawdon@inforamp.net
Internet :
http://www.cantraining.org

M. Jim Murphy
Service correctionnel du Canada
340, avenue Laurier ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9
N° téléphone : (613) 992-8374
Télécopieur : (613) 995-8964
Adresse électronique :
cacc@magi.com

Conférence sur la famille et les services correctionnels

La « Fifth North American Conference on the Family and Corrections » aura lieu du 14 au 16 septembre 1998, à Bethesda au Maryland. Elle aura pour thème « Investing in the Child, the Family and the Community ».

La Division de l'Aumônerie du Service correctionnel du Canada a accepté de parrainer cette conférence. Pour obtenir des renseignements sur l'événement, communiquez avec M. Chris Carr, directeur général intérimaire, Aumônerie, au (613) 996-0373 ou avec :

M. Jim Mustin, Conference Planning Committee
Family and Corrections Network
32 Oak Grove Road
Palmyra, VA 22963
USA

N° téléphone :	(804) 589-3036
Télécopieur :	(804) 589-6520
Adresse électronique :	FCN@fcnetwork.org

••• Les dépêches régionales •••

Atlantique

De nouvelles aptitudes mises en pratique

Par M^me^ Colleen Pinkney
Agente de programmes intérimaire

Le Programme de renforcement des aptitudes cognitives dispensé au bureau régional de libération conditionnelle de Truro en Nouvelle-Écosse, consiste essentiellement à passer en revue les aptitudes enseignées dans le cadre du Programme de développement des aptitudes cognitives, tout en veillant tout spécialement à faire observer de quelle manière la pensée et le comportement vont de pair. Lors d'une récente séance, un participant a eu l'occasion de s'en rendre compte et l'expérience qu'il a vécue vaut la peine d'être partagée.

Le 9 décembre 1997, pendant la pause-café du groupe participant au Programme de renforcement des aptitudes cognitives, l'un des participants, M. Derrick Snow, a trouvé un porte-chéquier contenant un carnet de chèques et des cartes de crédit.

Revenant immédiatement à la salle de classe, il a téléphoné au numéro indiqué sur les chèques et laissé un message mentionnant où on pouvait le joindre. Par la suite, il a relaté au groupe : « Je n'aurais probablement jamais fait cela il y a un an! ». Sur le carnet de chèques figuraient deux inscriptions à quatre chiffres. Comme l'ont souligné des membres du groupe, il s'agissait peut-être des codes d'identification permettant d'avoir accès au compte bancaire de la personne.

Le comique de l'histoire, c'est que, juste avant la pause-café, nous parlions de la manière d'accepter un compliment et du fait que cela prend de la pratique pour apprendre à dire simplement « Merci ». Cette discussion s'est avérée utile à Derrick lorsqu'il s'est vu féliciter de son honnêteté par le directeur de district et d'autres intervenants.

En réaction à tous les commentaires positifs qu'il a reçus du groupe et d'autres gens du bureau, Derrick a affirmé : « Tout ce à quoi je pensais, c'était à ce que devait ressentir la personne qui avait perdu son portefeuille, ses cartes d'identité et ses autres cartes. » Il a ajouté qu'il se sentait fier de sa décision lorsqu'il se rendait compte des conséquences qu'avait eues le fait d'avoir agi correctement et avec honnêteté. « Je suis heureux de constater que ma pensée a été guidée par les sentiments d'une autre personne et non seulement par mes propres intérêts », a-t-il conclu.

Le soir même, la propriétaire du portefeuille est venue en voiture à la maison Lavers – l'établissement résidentiel communautaire où loge Derrick – chercher ses effets. Derrick l'a rencontrée dans l'entrée. La dame, une personne âgée, était extrêmement heureuse de récupérer son portefeuille. Elle a offert une récompense à Derrick, qui l'a refusée.

Le lendemain matin, en classe, Derrick a raconté au groupe qu'il avait réfléchi au préalable à ce qu'il ferait si la dame lui offrait une récompense. « Je suis content d'avoir pris la décision de décliner son offre; si l'on tient compte de son âge et d'autres éléments, elle vivait probablement d'une pension et ne devait pas avoir d'argent à perdre. »

Derrick a avoué qu'il se sentait fier d'avoir agi ainsi et, ce qui est le plus important, il a relaté comment il avait pu constater la connexion entre sa pensée et son comportement et la manière dont les autres avaient réagi à son endroit par la suite. D'autres membres du groupe ont été témoins de l'incident et, d'après leurs réactions, il semble que cela a été une merveilleuse expérience d'apprentissage pour tous.

Pleins feux sur la réinsertion sociale

Par M^me^ Claudine Daigle
Administratrice régionale, Communications et services à la haute direction

Le commissaire Ingstrup a parlé du leadership à la conférence des agents de gestion de cas

Dr Robert Climie, orateur principal à la conférence pour les psychologues

La réinsertion sociale a été le thème principal de deux ateliers de trois jours tenus dans la région de l'Atlantique en novembre dernier.

Du 18 au 20 novembre, quelque 200 employés responsables du processus de gestion des cas dans les régions de l'Atlantique et du Québec, y compris des représentants de la Commission nationale des libérations conditionnelles, ont assisté à la conférence des agents de gestion de cas au Crystal Palace de Moncton.

La conférence était axée sur l'amélioration des compétences dans les analyses

Arden Thurber a parlé de l'importance d'une évaluation efficace du risque

critiques. M. Alvin Cohn, des États-Unis, a fait une démonstration de l'instrument qu'il a conçu pour faciliter l'analyse de l'information sur les délinquants utilisée pour la prise de décision.

Le directeur général, Réinsertion sociale, M. Arden Thurber, était le conférencier d'honneur au banquet du mercredi. Il a décrit la méthode d'analyse du chemin critique mise au point par M. Cohn comme un outil qui permet d'unir tous les éléments : « L'occasion nous est donnée de perfectionner nos compétences dans le domaine de l'évaluation du risque(...) Très souvent, nous percevons le risque chez les délinquants, mais, parfois, nous ne parvenons pas à voir leur potentiel de réussite. »

Dans son exposé prononcé le dernier jour de la conférence, le commissaire Ingstrup a décrit les agents de gestion de cas comme des meneurs d'hommes. « Vous devriez vous voir comme des leaders », a déclaré le commissaire au groupe. Selon lui, le concept de leadership, c'est « la capacité de donner aux gens le courage d'entrer des domaines où, en temps normal, ils n'auraient pas le courage d'aller. »

Du 26 au 28 novembre, une cinquantaine de psychologues de la région de l'Atlantique et d'autres employés clés de la Réinsertion sociale se sont réunis pour échanger sur le thème « Intégrer la psychologie dans la réinsertion sociale ». Ils ont notamment discuté des questions suivantes : le rôle du psychologue; la réceptivité, l'éthique, les questions juridiques et le psychologue en milieu correctionnel; les témoignages en cour; la psychologue au sein du Service correctionnel du Canada. Le Dr Robert Climie, directeur général, Services de santé, a été le conférencier d'honneur lors du banquet. Il est responsable des services de psychologie à l'échelle nationale. Au sujet du rôle de la psychologie dans le processus de réinsertion sociale, le Dr Climie a fait observer que la réinsertion sociale est, et a toujours été, au coeur même du travail du psychologue en milieu correctionnel. « Elle fait partie intégrante du processus de réinsertion sociale. Les psychologues doivent être des experts de l'évaluation du risque », a-t-il déclaré.

La conférence, une première dans la région de l'Atlantique, a été organisée par Mme Chris Manuge, qui, à l'époque, dirigeait les services de psychologie dans la région.

Le partenariat et les exploitations agricoles

Par M. Terry Lister
Gestionnaire des opérations, CORCAN
Établissement Westmorland

À l'établissement Westmorland, pénitencier à sécurité minimale situé à Dorchester au Nouveau-Brunswick, se trouve une exploitation agricole unique, où il est possible de faire des expériences auxquelles ne se prêtent pas toujours les fermes privées. C'est ainsi que des partenariats intéressants se sont créés entre l'établissement et des organismes fédéraux et provinciaux.

Les partenariats avec le milieu agricole constituent un moyen de relier l'établissement Westmorland au monde extérieur. L'exploitation agricole de l'établissement Westmorland se prête bien au partenariat pour diverses raisons, dont les échanges, la recherche et le développement. Tout le monde en profite : la collectivité, le personnel et les détenus. Au nombre des partenariats, mentionnons :

- un projet de transformation des aliments avec l'établissement correctionnel provincial Island View au Nouveau-Brunswick. Les denrées alimentaires de cet établissement sont transformées à l'établissement

Westmorland. Une partie du produit fini est renvoyée à l'établissement provincial pour consommation, tandis que le reste est utilisé à Westmorland;

- un projet auquel participent Agriculture Canada, la province du Nouveau-Brunswick, Canards Illimités Nouvelle-Écosse et deux associations locales de sols et de cultures. Ce projet permet la tenue de recherches sur les terrains marécageux de l'établissement pour qu'on puisse étudier les effets d'un travail du sol réduit sur le rendement des cultures et déterminer si cela se traduit par une augmentation de l'habitat faunique;

- un protocole de transport des animaux est en voie d'être signé entre le « Nova Scotia Agricultural College » et l'établissement Westmorland pour répondre aux besoins en matière de recherche et de consommation;

- en 1997-1998, des chercheurs d'Agriculture Canada feront des essais de culture de laitue dans les terrains marécageux. En été, le climat plus frais de Dorchester semble favoriser la culture de la laitue.

Tout le monde sort gagnant de ces projets : le milieu agricole met à l'essai de nouvelles méthodes, le personnel diversifie son expérience et les détenus créent d'autres liens avec le monde extérieur!

Québec

Opération Réinsertion

Par M^me^ Danielle Hamel
Conseillère régionale, Gestion de cas

Une rencontre sous le thème « Opération Réinsertion », regroupant plusieurs gestionnaires du Service correctionnel du Canada, incluant des gestionnaires à la réinsertion sociale du Québec et de l'Ontario, ainsi que l'ensemble des employés de la haute direction, s'est tenue à Laval, au Québec, du 1 au 3 décembre dernier.

M. Ole Ingstrup, commissaire, a prononcé l'allocution d'ouverture. Fier des réalisations du Service correctionnel du Canada qui sert de point de référence pour plusieurs pays du monde, M. Ingstrup a indiqué que notre objectif pour l'an 2000 est d'être reconnu comme le meilleur service correctionnel qui soit. Et pour atteindre cet objectif, la réinsertion sociale sécuritaire des contrevenants doit donner de bons résultats. M. Laval Marchand, sous-commissaire adjoint, a présenté des tableaux statistiques sur la réinsertion sociale permettant ainsi à tous les participants de se mettre à jour. Il a indiqué que le travail accompli jusqu'ici était d'envergure et qu'il ne fait aucun doute que des résultats tangibles en ressortent même s'ils ne sont pas spectaculaires pour le moment.

Une journée et demie de réflexion a été consacrée au thème : « Que puis-je faire pour favoriser la réinsertion sociale ? ». Les présentations par chaque animateur d'atelier ont démontré l'engagement réel de l'ensemble des participants face à la réinsertion sociale sécuritaire des contrevenants. Le dynamisme, la volonté de changement par l'adoption de meilleures pratiques et la coopération étaient au rendez-vous. Cette rencontre aura permis de démontrer que l'atteinte de notre objectif commun, soit de mieux protéger le public en réintégrant en temps opportun les contrevenants, est l'affaire de tous.

Nomination

Par M^me^ Céline Laplante
Gestionnaire régionale intérimaire, Communications

M. Richard Watkins

Le 2 février dernier, le Service correctionnel du Canada (SCC) accueillait le nouveau sous-commissaire de la région du Québec, M. Richard Watkins.

M. Watkins est né le 8 mai 1947 à Drummondville; il est détenteur d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal, d'une licence en lettres de l'Université de Sherbrooke, d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Hull et enfin, d'une maîtrise ès science en développement organisationnel de l'Université Pepperdine à Los Angeles en Californie.

Sa carrière à la fonction publique fédérale a débuté en août 1971, où jusqu'en décembre 1985, il a acquis une expérience diversifiée dans le domaine des langues officielles, du personnel et de la consultation en développement organisationnel.

De janvier à septembre 1986, il a agi à titre d'adjoint spécial au sous-ministre au ministère des Anciens combattants, où il a assuré, entre autres, le suivi des dossiers en matière de politiques et de programmes auprès du cabinet du Ministre, des agences centrales et des sous-ministres adjoints du ministère. C'est à ce moment qu'il a été choisi comme participant au Programme d'affectation de carrière.

Sa première affectation dans le cadre de ce programme s'est effectuée au sein de son ministère, où de janvier 1987 à avril 1988, il a agi à titre de directeur du district d'Ottawa. Ensuite, soit d'avril 1988 à mars 1989, en tant que sous-directeur régional, Opérations, région du Québec, il était responsable de la prestation des programmes régionaux de soins de santé et de services sociaux, ainsi que des activités de communication dans la région.

Par la suite, toujours au ministère des Anciens combattants, mais cette fois-ci à Ottawa, il a cumulé les fonctions de sous-directeur général des Communications, pour ensuite être affecté au poste de directeur général des Communications de mars à septembre 1990.

À titre de directeur général adjoint à l'hôpital Ste-Anne à Ste-Anne-de-Bellevue, de septembre 1990 à avril 1992, il a su établir des relations harmonieuses avec le Comité des patients et a réussi à valoriser auprès des différents groupes de l'hôpital le rôle du Comité. À titre de directeur exécutif de l'hôpital de mai 1992 à décembre 1995, il fut responsable de la gestion du dernier hôpital fédéral de soins de longue durée pour les anciens combattants, de la prestation des services de traitement et des services de santé aux anciens combattants.

Après avoir accompli plusieurs réalisations importantes au cours de toutes ces années, M. Watkins a opté pour un changement de ministère, en se joignant pour un an aux rangs de Revenu Canada, Douanes et Accises, à titre de directeur régional, Service frontalier des douanes, région du Québec, en janvier 1996. Il était alors responsable de tous les aspects de la livraison du programme des douanes au Québec.

Il fut ensuite détaché au Bureau fédéral de développement régional du Québec, pour occuper le poste de directeur général, Gestion de l'information et développement des technologies. Se rapportant au sous-ministre et étant membre du Comité de gestion ministériel, il avait pour mandat de mettre en place une structure ministérielle qui actualise le concept de gestion de l'information.

Enfin, en novembre 1997, il retourne dans la région de la capitale nationale, pour agir à titre d'adjoint exécutif du greffier au Bureau du Conseil privé, sans se douter qu'il reviendrait sous peu dans la région du Québec, pour relever un autre défi, en tant que sous-commissaire, région du Québec, au sein du SCC.

M. Watkins compte plus de 26 années d'expérience dans la fonction publique fédérale, où il a évolué dans sept ministères différents, en région, aussi bien qu'à Ottawa ou à l'étranger. Au cours de ces années, il a accédé à des postes axiaux et fonctionnels, comprenant des responsabilités croissantes et complexes, dans des domaines très variés : personnel, langues officielles, consultation, communications, informatique, gestion, cabinet de sous-ministre, Bureau du Conseil privé.

Il partage les valeurs de gestion qui sont au cœur de la fonction publique : loyauté, intégrité, impartialité, justice, équité, professionnalisme. Il valorise avant tout le jugement chez ses employés et il sait que c'est avec eux qu'une organisation peut atteindre ses objectifs. Il sait aussi que La Relève (un programme fédéral visant à examiner les besoins de l'ensemble de la fonction publique en matière de ressources humaines et de stratégies) les concerne et une de ses priorités comme gestionnaire consiste à bien préparer cette relève pour garantir la continuité de l'excellence dans la fonction publique.

Bienvenue à M. Watkins au sein du SCC et qu'il soit assuré de l'entière collaboration de ses nouveaux employés!

Ontario

Le repérage et l'évaluation des délinquants ayant été condamnés antérieurement pour infraction sexuelle et de ceux dont la peine actuelle découle d'une infraction d'ordre sexuel

Par M. P. Bruce Malcolm
Coordonnateur régional, Programmes pour délinquants sexuels, Établissement Millhaven

En juillet 1996, grâce à un financement du Conseil consultatif sur les délinquants sexuels, on a mis en place à l'établissement de Millhaven un nouveau processus de repérage et d'évaluation des délinquants ayant commis des infractions d'ordre sexuel et de ceux ayant été condamnés antérieurement à une peine d'emprisonnement pour infraction sexuelle. Le but principal visé par ce processus est de recenser ces délinquants, de déterminer les services de traitement dont ils ont besoin et de faire des recommandations à ce sujet avant la préparation du plan correctionnel. Ainsi, les agents de gestion des cas et les délinquants savent si un traitement est

Tableau 1

Recommendations découlant de l'évaluation

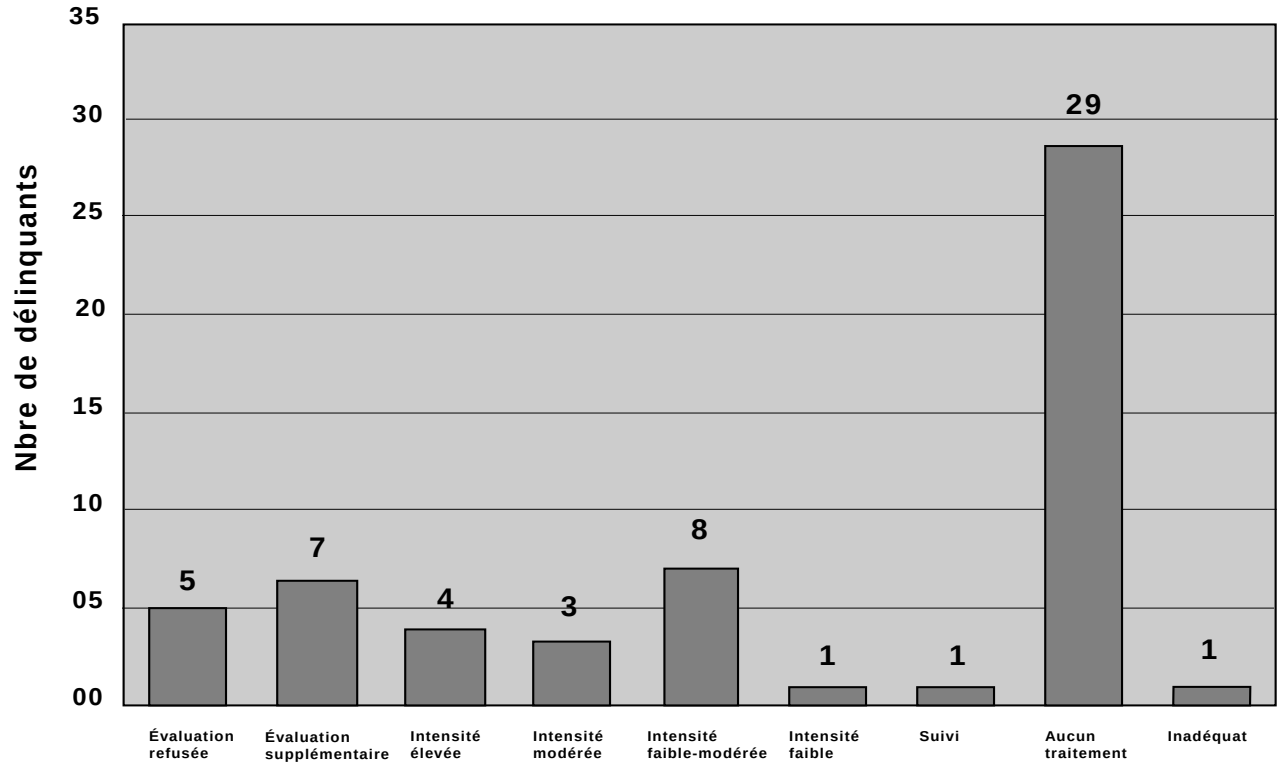

nécessaire, connaissent l'ampleur des services requis et le temps qu'il faudra y mettre éventuellement. Dans le passé, la Commission nationale des libérations conditionnelles a souvent demandé des évaluations de ce genre au cours des audiences initiales de libération conditionnelle, ce qui l'obligeait à différer ses décisions et entraînait des délais inutiles.

Il est reconnu depuis un certain temps déjà que les délinquants qui ont commis des crimes sexuels n'ont pas tous été accusés ou condamnés pour des infractions de cette nature aux termes du Code criminel. Le processus de négociation des plaidoyers est probablement la plus importante cause de cette sous-estimation des infractions sexuelles, et s'il est évident que dans certains cas le seul bénéficiaire réel de ce processus est le délinquant, il existe aussi des situations où il sert nettement les meilleurs intérêts du système de justice pénale. Ceci se vérifie notamment dans les cas suivants : les infractions dont les victimes sont trop jeunes pour témoigner, celles dont les victimes hésitent à témoigner en raison d'un traumatisme ou d'une pression exercée par des membres de leur famille, et les cas où il est difficile, voire impossible, de recueillir des preuves sur la composante sexuelle de l'infraction. Les affaires dans lesquelles il y a meurtre de la victime ou tentative évidente de meurtre contribuent aussi dans certains cas à une sous-estimation des crimes sexuels. Dans ces affaires, c'est habituellement la volonté d'établir la responsabilité pour la mort de la victime qui prime plutôt que celle d'établir la motivation du délinquant.

En raison de ces facteurs et d'autres de moindre incidence, certains hommes qui commettent des crimes pour des motifs d'ordre sexuel ne sont pas condamnés pour infraction sexuelle aux termes du Code criminel. Manifestement, le Service correctionnel du Canada (SCC) se doit de recenser et de gérer ces délinquants en se fondant sur les infractions qu'ils commettent plutôt que sur la raison pour laquelle le tribunal les condamne.

De plus, il y a eu au cours des cinq à dix dernières années une croissance phénoménale des méthodes d'évaluation et de traitement spécialement destinées à la population carcérale condamnée pour infraction sexuelle. Antérieurement, il était fréquent que des hommes reconnus coupables d'infractions sexuelles ne soient ni évalués ni traités, et le risque de récidive demeurait élevé. Du point de vue de la réinsertion sociale, le SCC se doit de repérer ces besoins possibles et d'y répondre là où c'est nécessaire.

Processus

Les délinquants en cause sont recensés par les agents de gestion des cas et les psychologues, puis dirigés vers les

responsables de l'évaluation. Au moment où un cas leur est présenté, ces derniers font un examen minutieux des renseignements contenus au dossier (habituellement dans le Système de gestion des détenus), suivi d'une longue entrevue. Cette entrevue initiale est centrée sur la raison pour laquelle le délinquant a été dirigé ainsi vers un processus d'évaluation, sur ce processus lui-même et sur son aboutissement possible. Le délinquant peut refuser l'évaluation une fois que les conséquences possibles lui ont été expliquées. La plupart des délinquants évalués jusqu'à présent (85 %) ont accepté de se soumettre au processus d'évaluation. Outre l'examen des dossiers et les entrevues, on peut établir un certain nombre d'échelles actuarielles de prévision du risque. Celles-ci incluent l'échelle de psychopathie, l'inventaire des niveaux de services et le guide d'évaluation du risque de violence. De plus, si nécessaire, on procède à des évaluations phallométriques sur les préférences sexuelles, la décision étant prise en fonction des cas individuels. Dans les situations où l'infraction à l'origine de la peine actuelle est d'ordre sexuel et où il n'y a eu que peu ou pas de travail de gestion du cas, le délinquant est souvent redirigé vers l'Unité spéciale d'admission pour les délinquants sexuels pour tout ce qui a trait aux fonctions de gestion des cas, y compris l'évaluation initiale du délinquant, le Rapport sur le profil criminel et le placement pénitentiaire. Ces cas ne sont pas inclus dans les données présentées ci-dessous.

Données préliminaires

Depuis septembre 1996, 59 délinquants ayant fait l'objet de condamnations antérieures pour infraction sexuelle ont été évalués dans le but de déterminer leurs besoins en services de traitement. De plus, un certain nombre de délinquants dont la peine actuelle découle d'infractions sexuelles ont été redirigés vers une évaluation complète, y compris une évaluation initiale. Les données présentées ne portent que sur ceux qui ont été condamnés antérieurement pour des infractions d'ordre sexuel.

Comme on peut le constater à la figure 1, dans 29 des 59 cas évalués, il n'a pas été recommandé que le délinquant soit soumis à un traitement relevant d'un programme pour délinquants sexuels. Dans la plupart de ces cas, il y avait déjà eu un tel traitement et une demande de vérification officielle a été transmise. La plupart des délinquants pour lesquels une évaluation plus poussée a été recommandée avaient à ce moment-là refusé l'évaluation en raison d'appels en instance.

Dans la majorité des cas, le placement initial n'a pas constitué un problème en ce qui regarde l'évaluation du comportement sexuel. Toutefois, dans quelques-uns des cas où un traitement pour délinquant sexuel n'a pas été recommandé, une évaluation en temps opportun du comportement sexuel a facilité le placement dans un établissement à sécurité réduite.

Conclusion

Bien qu'on ne puisse aucunement parler de résultats définitifs, il semble que ce service d'évaluation satisfasse aux exigences des décideurs qui désirent qu'on s'occupe de tous les besoins possibles de caractère criminogène au moment de l'admission. Ceci a pour effet de réduire de manière importante les coûts et le temps requis pour le processus d'admission dans un établissement spécialisé, un centre régional de traitement par exemple. De plus, les placements initiaux sont plus adéquats puisque les délinquants peuvent être placés dans des établissements en mesure de s'occuper de tous les besoins recensés. En outre, les délinquants peuvent être incités à participer à des programmes tôt au cours de leur peine plutôt qu'après qu'ils aient raté ou qu'on leur ait refusé des possibilités de libération conditionnelle.

Participation de la région de l'Ontario au programme de bourses d'études de l'A.B.L.E.

Par M. Bob Fisher
Analyste régional, Ressources humaines
Administration régionale

L'Association « Black Law Enforcers » du Canada (A.B.L.E.), un organisme à but non lucratif fondé en 1992, a créé un programme de bourses d'études en reconnaissance de la contribution des premiers agents d'application de la loi de race noire au Canada, Mme Rose Fortune (1774-1864) et M. Peter C. Butler (1859-1943). En 1994, la région de l'Ontario du Service correctionnel du Canada a établi un partenariat avec l'A.B.L.E., assurant notamment un soutien administratif au programme de bourses d'études.

Celui-ci permet à l'A.B.L.E. d'aider les jeunes de race noire et des minorités visibles partout au Canada à atteindre leurs objectifs en ce qui concerne les études postsecondaires et à contribuer de façon positive à la société. Au cours des années, le SCC a aidé onze boursiers méritants à poursuivre leurs études postsecondaires dans des domaines connexes à la justice pénale.

Le SCC, la Gendarmerie royale du Canada et la Fortune Financial, une société de financement de Toronto, sont les seuls organismes qui participent au programme de bourses d'études. L'an

Dans la dernière rangée, on retrouve les récipiendaires dont les deux boursières du SCC, M^lle^ Rahma Adam et M^lle^ Natasha Anson qui sont première et quatrième respectivement à partir de la gauche. Dans la première rangée se trouvent les présentateurs dont M^me^ Cheryl Hogan et M. Bob Fisher du SCC, première et deuxième à partir de la gauche, ainsi que les représentants de la GRC et de la Fortune Financial.

dernier, la remise des bourses a eu lieu au bal annuel d'honneur de l'A.B.L.E. qui s'est tenu à Toronto en juin. M^me^ Cheryl Hogan et M. Bob Fisher du SCC ont alors remis des bourses à M^lle^ Rahma Adam et M^lle^ Natasha Anson. Représentant également le SCC au bal d'honneur, M. Donovan Blair du centre correctionnel communautaire Hamilton et M^me^ Jacqueline Edwards de l'établissement de Beaver Creek qui fait actuellement du recrutement dans la région métropolitaine de Toronto. Tous deux sont membres actifs de l'A.B.L.E.

L'association offre aussi de la formation et des renseignements aux jeunes pour les informer quant aux diverses carrières possibles dans le domaine de la justice pénale. Le SCC applaudit à cet engagement de donner aux jeunes des occasions de rendre service à leur collectivité par le choix d'une carrière dans le système de justice pénale. Pour en savoir plus sur l'A.B.L.E ou son programme de bourses d'études, communiquer avec M^me^ Jacqueline Edwards au (416) 952-2902 ou M. Bob Fisher au (613) 545-8776.

Le Nouvel établissement à sécurité moyenne de l'Ontario est maintenant opérationnel

Par M^me^ Diane Young
Adjointe, Programmes et réinsertion sociale

Le Nouvel établissement à sécurité moyenne de l'Ontario (NESMO), un pénitencier situé à Gravenhurst pouvant accueillir 400 délinquants de sexe masculin, est maintenant opérationnel. Le personnel a commencé en janvier à emménager dans les bâtiments encore en construction. Des services de sécurité sont assurés jour et nuit par des agents de correction du Service correctionnel du Canada (SCC) nouvellement diplômés du programme de formation dispensé dans la localité l'année dernière. Il s'agit des premiers agents de la région qui ont été formés dans leur collectivité plutôt qu'au Collège du personnel du SCC à Kingston.

L'achèvement de la construction du nouvel établissement est prévu pour le mois d'avril, et les premiers détenus sont attendus en juin 1998. Des 248 personnes qui y seront employées, environ 100 sont déjà sur place, travaillant à partir de trois endroits, soit : le nouvel établissement même (ces employés portent casques et chaussures de sécurité, répondant ainsi aux normes de sécurité des chantiers), des locaux adjacents à l'établissement Beaver Creek (à sécurité minimale), et des bureaux aménagés dans un ancien cinéma de Gravenhurst.

Chaque jour, des camions gros porteurs arrivent sur le chantier chargés de mobilier et d'équipement, et une douzaine de personnes de la localité ont été engagées temporairement pour décharger ce matériel et l'installer dans les 13 bâtiments du site. Tout le mobilier provient des ateliers de CORCAN, un organisme de service spécial du SCC qui emploie des détenus.

On s'attend à ce que le NESMO soit un modèle d'excellence pour le Service. On y appliquera des normes se rapprochant plus étroitement de celles en vigueur dans la société, avec des innovations telles que la rémunération horaire du travail effectué par les détenus, et un horaire de travail de douze heures qui permettra aux détenus de travailler pendant la journée et d'aller à l'école et de participer à des programmes le soir; l'établissement se distinguera aussi par l'importance marquée que l'on accordera aux compétences d'employabilité des détenus.

Environ les deux tiers des employés actuels proviennent d'autres établissements de partout au Canada. Douze personnes de la collectivité locale ont été embauchées à la suite de concours restreints spéciaux, et 20 personnes recrutées localement ont obtenu un poste d'agent de correction après avoir suivi avec succès le programme de formation exigé. On dispensera la formation à 40 autres personnes recrutées au cours de ce même processus qui, si elles réussissent le programme, se verront offrir un emploi au NESMO.

Même si les détenus ne sont pas encore arrivés à l'établissement, le travail ne manque pas. On s'affaire à mettre la dernière main au projet d'implantation, au sein de l'établissement, d'une succursale de la bibliothèque locale, et l'on est en pourparlers avec la commission scolaire de l'endroit pour qu'elle fournisse les services d'un directeur qui serait responsable de l'école de l'établissement.

L'équipe de direction examine actuellement les propositions présentées par des magasins d'alimentation locaux et des franchises de restauration qui ont répondu à l'appel du SCC pour offrir ces services dans l'établissement. Les propriétaires géreraient la franchise comme une « vraie » entreprise employant des détenus, et dirigeraient tant le magasin général que l'entreprise de restauration fournissant des repas au personnel.

Des membres du personnel travaillent à élaborer un programme d'amélioration des compétences d'employabilité des délinquants, qui sera offert à ces derniers dans le cadre d'un programme d'orientation de trois semaines. On mettra l'accent sur la rédaction d'un curriculum vitæ et d'une demande d'emploi, l'acquisition de connaissances informatiques de base, la sécurité au travail et les matières dangereuses, les premiers soins et l'établissement d'objectifs. Pour obtenir l'un des emplois offerts dans l'établissement, les délinquants devront poser leur candidature et répondre à des normes semblables à celles en vigueur dans la collectivité.

En janvier, les gestionnaires d'unité du NESMO se sont rendus dans les différents établissements de la région pour rencontrer des détenus. Le premier groupe de 20 détenus sera recruté au moyen d'un processus de sélection complet. Au cours de ces premières entrevues, on explique très clairement aux détenus les attentes que l'on aura envers eux, au NESMO, en ce qui concerne leur comportement. On s'attendra à ce qu'ils utilisent leur temps à bon escient et qu'ils satisfassent à certaines normes, au travail et dans la vie quotidienne, se rapprochant très étroitement de celles que l'on retrouve dans la société. Comme ils vivront dans un environnement muni de quelques barrières seulement et dépourvu de barreaux, les détenus devront prouver qu'ils sont capables d'adopter un comportement prosocial et d'en assumer la responsabilité.

La consultation et la sensibilisation du public se poursuivent. En janvier, on a informé les citoyens résidant à proximité de l'établissement que le système d'éclairage périmétrique allait être mis en fonction et on les a invités à venir visiter les lieux le soir, pour qu'ils puissent mieux comprendre l'utilité de ce système. On annonce dans les journaux locaux la tenue d'une séance d'information à l'intention de tous ceux qui désireront en connaître davantage sur le processus d'évaluation et de gestion du risque qui sera appliqué au complexe de Beaver Creek/NESMO. Avant l'ouverture de l'établissement, on offrira aux citoyens la possibilité de participer à des visites guidées, réservées jusqu'ici à des groupes d'intérêts choisis. Les personnes intéressées devront prendre rendez-vous.

Le nom officiel de l'établissement a été approuvé par le solliciteur général, mais il doit encore recevoir l'agrément du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec
M^me^ Corinne Hagerman, Directrice adjointe, Programmes et réinsertion sociale, au (705) 687-1744.

Prairies

Banquet d'adieu en l'honneur du sous-commissaire adjoint Paul Oleniuk

Par M. Tim Krause
Administrateur régional, Communications

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a organisé, le 13 novembre 1997, un banquet d'adieu pour souligner le départ à la retraite du sous-commissaire adjoint de la région des Prairies, M. Paul Oleniuk, auquel avaient été conviés une centaine d'invités, amis et membres de sa famille.

M. Oleniuk prend sa retraite du Service correctionnel du Canada après 28 ans

Lors de son banquet d'adieu, M. Oleniuk a été admis comme membre honoraire au « club des broads » de la région des Prairies après avoir réussi une entrevue des plus éprouvantes. On voit avec lui, de gauche à droite, Norma Green, Kikawinaw au pavillon de ressourcement Okimaw Ohci; Jan Fox, directrice de l'établissement pour femmes d'Edmonton; Heather Bergen, directrice du pénitencier de la Saskatchewan et Violet Soosay, directrice exécutive intérimaire du centre

de service. Toutefois, avant de prendre une place bien méritée sur le champ de golf, M. Oleniuk a accepté une affectation de deux ans auprès du service correctionnel des Bermudes, à titre de conseiller spécial. Il s'agit là du couronnement d'une carrière marquée par la distinction, l'engagement, l'intégrité et le professionnalisme.

Plusieurs personnes ont pris la parole pour rendre hommage à M. Oleniuk. La soirée s'est déroulée dans l'humour,

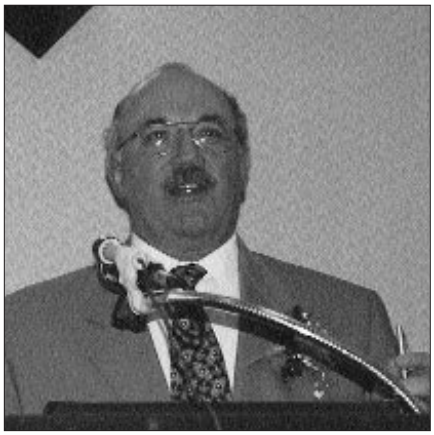

Le sous-commissaire adjoint Paul Oleniuk fait son allocution d'adieu.

malgré une certaine tristesse dans l'air. De nombreux invités avaient les yeux humides, en partie parce qu'ils riaient, mais aussi parce qu'ils savaient que la présence de M. Oleniuk ne se ferait bientôt plus sentir dans la région des Prairies.

Au cours de la soirée, M. Oleniuk a reçu des plaques de l'Association canadienne des chefs de police (Services correctionnels fédéraux), de la région des Prairies, du commissaire, Ole Ingstrup, et du premier ministre, Jean Chrétien. De plus, l'administration régionale a fait cadeau à M. Oleniuk d'une montre en or à l'effigie du SCC, et les cadres supérieurs du SCC lui ont offert, pour le golf, un bois n° 1 « Big Bertha » qui devrait lui être utile dans les Bermudes.

Dans un passage particulièrement touchant de son allocution, M. Oleniuk a remercié son épouse, Vera, et ses deux garçons, Marcus et Lucas, de leurs sacrifices et de leur appui.

Le départ de M. Oleniuk laissera un grand vide dans la région des Prairies.

Les établissements correctionnels comme centres d'apprentissage

Le programme de stages en psychologie de l'Université de l'Alberta est destiné aux étudiants qui ont terminé leur troisième année d'études en vue de l'obtention d'un baccalauréat avec spécialisation en psychologie, et vise à leur offrir l'occasion d'acquérir de l'expérience dans leur domaine en effectuant un stage de longue durée en entreprise ou dans la fonction publique. Les stagiaires travaillent comme employés rémunérés à temps plein pendant une période de 12 à 16 mois. Lorsqu'ils ont terminé leur stage, ils retournent à l'université pour leur quatrième et dernière année d'études. Non seulement les stagiaires s'acquittent-ils des fonctions liées à leur poste, mais ils sont également tenus de mener à bien un projet de recherche choisi par l'employeur. Depuis le lancement du programme de stages, il y a deux ans, plusieurs étudiants ont fait leur stage au Service correctionnel du Canada (SCC). Les postes de stagiaire ne trouvent pas toujours preneur dans d'autres organismes, mais ceux du SCC sont très recherchés.

Les étudiants en psychologie estiment que le milieu carcéral est idéal pour apprendre. S'ils optent pour un poste de stagiaire au SCC, c'est en partie parce qu'ils ont la possibilité de collaborer avec des psychologues agréés à l'analyse de problèmes d'une grande portée sociale, tels que l'évaluation du risque de comportement violent et la réadaptation des délinquants sexuels, d'acquérir une formation sur les tests psychologiques et les programmes de traitement, et de travailler à temps plein à un taux de rémunération constant.

Les étudiants apprécient également le fait de pouvoir travailler pour le compte d'un employeur qui accorde une importance primordiale à l'évaluation des programmes. Les projets de recherche entrepris par les stagiaires de la promotion 1998 traitent notamment des sujets suivants : relation entre programmes de traitement de la toxicomanie et infractions avec violence; prévention de la récidive avec violence chez les patients non responsables criminellement; progrès réalisés par un groupe de prévention des rechutes pour délinquants sexuels, évaluation du projet pilote d'évaluation de la violence familiale.

Parmi les activités envisagées à plus long terme dans le cadre du programme de stages, il est question que le SCC et le personnel du département de psychologie de l'Université de l'Alberta mènent de concert des projets de recherche; et que des membres du personnel du SCC donnent de nouveaux cours de psychologique judiciaire, présentent des conférences sur des sujets spécialisés dans le cadre des cours de psychologie existants, à l'Université, et fournissent assistance et conseils au département de psychologie en vue de l'élaboration de programmes d'études.

Pour obtenir plus de précisions concernant ce programme de stages, veuillez prendre contact avec Dr Charles Beck, professeur et coordonnateur du programme de stages en psychologie, par téléphone au numéro (403) 492-4605, par télécopieur au numéro (403) 492-1768, ou par courrier électronique à cbeck@psych.ualberta.ca

Acquérir des habiletés nouvelles

Par M. Gunar Ivans
Directeur adjoint

Le détenu Stewart Stonechild apporte des habiletés nouvelles à des détenus

De gauche à droite : Stewart Stonechild, détenu pratiquant la sculpture; Phil Fontaine, grand chef de l'Assemblée des Premières nations; Ed Sparvier et Dana Barnes, détenus étudiant la sculpture; Norman Guimond, agent de liaison contractuel.

de l'établissement de Stony Mountain à Winnipeg au Manitoba. Lui-même descendant des Indiens des Plaines, il a appris à sculpter des mâts totémiques à la manière des Haïda. Cet art qu'il a perfectionné au fil des ans, il le transmet à présent à un petit groupe de détenus autochtones. Ce faisant, il a créé, avec l'aide de ses apprentis, des oeuvres d'art spectaculaires tout en cultivant des compétences autochtones traditionnelles.

Pour petit qu'il soit, ce groupe ne manque pas d'enthousiasme, travaillant à l'extérieur quand le temps le per-

De gauche à droite : photographe (non identifié) d'Urban Galleries; Stewart Stonechild, détenu pratiquant la sculpture; Phil Fontaine, grand chef de l'Assemblée des Premières nations.

met ou dans l'une des cours intérieures de l'établissement. Jusqu'ici, les artisans ont produit plusieurs petites pièces et au moins deux grands mâts totémiques qui seront exposés au Art Gallery One de Winnipeg. Tant le personnel que les détenus ont manifesté de l'intérêt pour les créations de Stewart Stonechild qu'ils peuvent admirer depuis les couloirs entourant la cour où se fait la sculpture. L'oeuvre de M. Stonechild a fait l'objet d'un reportage réalisé l'an dernier par une des stations de télévision locales de Winnipeg.

Pacifique

Démonstration d'une audience avec l'aide d'Aînés

Par M. Randie Scott
Directeur adjoint, Établissement William Head

En novembre dernier a eu lieu la démonstration d'une audience de la Commission nationale des libérations conditionnelle (CNLC) avec l'aide d'Aînés à l'école tribale de Lauwelnew, à Saanichton en Colombie-Britannique. Parmi les soixante-dix personnes présentes, il y avait l'inspecteur Stu Ruff, du service de police municipal de Victoria, l'inspecteur Mike Chadwick, du service de police de Saanich, le directeur du centre de détention pour jeunes de Victoria, Steve Howell, le directeur du bureau sectoriel de Victoria, Bob Brown, le sous-directeur de l'établissement de William Head, Dan Denis, de nombreux invités autochtones, des employés de la CNLC, des membres de la « British Columbia Criminal Justice Association » (BCCJA) et divers autres membres du public. Les participants étaient tous assis en formant un immense cercle au milieu de la grande salle de réunion.

Un membre à temps partiel de la CNLC, Tony Sheridan, a présenté les événements de la soirée et l'Aîné Tom Harris a récité une prière d'ouverture traditionnelle. Mme Kathy Louis (commissaire principale de la Commission nationale des libérations conditionnelles et membre de la Nation crie) a fait l'historique des activités autochtones concernant la CNLC. Mme Louis a expliqué l'objet et les procédures des audiences avec l'aide d'Aînés, lesquelles permettent la tenue d'audiences adaptées à la culture autochtone. On met l'accent sur les principes de base des enseignements traditionnels tels que le respect, l'amour, la bonté, l'honnêteté, le partage, la confiance et l'honneur. Cette approche permet aux délinquants autochtones de présenter leur cause et aux membres de la Commission d'obtenir tous les renseignements pertinents nécessaires à la prise d'une décision éclairée et judicieuse.
Mme Evelyn Blair, de la CNLC, a ensuite expliqué, entre autres, comment se déroulent ces audiences.

Après l'audience, il y a eu une discussion libre sur différents sujets comme la fonction des Aînés, l'utilisation de la « médecine » et les questions relatives à la justice pour Autochtones, aux victimes, à la justice réparatrice et au recours aux cercles de détermination de la peine.

La démonstration a été organisée par la BCCJA et coparrainnée par les départements de sociologie, de sciences politiques et de services sociaux de l'Université de Victoria.

La soirée a manifestement été fort appréciée, et la plupart des participants sont restés après la séance pour poursuivre les discussions informelles.

Suerie pour les détenus placés en isolement

Par M. Len Epp, Directeur adjoint

Le 31 mai 1997, la première suerie à être construite dans une unité d'isolement d'un établissement correctionnel fédéral a été ouverte officiellement à l'établissement de Mission lors d'une cérémonie spéciale présidée par M. Frank Settee, un Aîné autochtone. Cette ouverture officielle constituait le troisième événement célébré en cette journée spéciale de l'« Esprit des Nations » à l'établissement de Mission, où on a érigé un mât totémique et dédicacé une nouvelle chapelle. Le directeur de l'établissement, M. Ken Peterson, la sous-directrice, Mme Dianne Brown, ainsi que d'autres dignitaires étaient particulièrement fiers de prendre part à cette activité innovatrice dans le domaine de l'isolement. L'agent de correction Ken McPherson a reçu une mention spéciale pour avoir proposé cette initiative et pour sa participation active à la préparation du site et de la structure.

La nouvelle suerie, appelée aussi mini-suerie, est une version réduite de celle utilisée par les détenus de la population générale de l'établissement. Elle a pour but de permettre aux détenus autochtones, qui peuvent être placés en isolement pendant de longues périodes, de pratiquer leurs méthodes traditionnelles de guérison et de satisfaire leurs besoins spirituels. La suerie est mise à la disposition des détenus autochtones ainsi qu'aux autres détenus placés en isolement et qui adhèrent à la spiritualité et aux enseignements autochtones à l'établissement de Mission. Les détenus des autres établissements à sécurité moyenne

de la région du Pacifique peuvent également demander un transfert pour un séjour de courte durée à l'établissement de Mission pour faciliter leur propre processus de guérison.

La suerie a été utilisée pour la première fois le 19 novembre 1997. L'Aîné Lazarre Whiskeyjack, aidé d'un détenu non placé en isolement, a servi de guide spirituel lors de la cérémonie de guérison d'un détenu qui avait déjà passé plusieurs semaines en isolement. Depuis lors, le détenu a pu réintégrer son unité résidentielle à l'établissement principal.

La suerie, toujours prête à accueillir de nouveaux détenus, a déjà répondu aux attentes du directeur de l'établissement et des autres personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet innovateur dans l'un de nos établissements fédéraux.

Les premières étapes précédant une cérémonie de suerie. Un détenu prépare les emplacements du feu et de la suerie.

La cérémonie de suerie est commencée, et un détenu apporte des pierres chaudes. Au total, la suerie a duré environ deux heures et demie.

LA RÉALITÉ CORRECTIONNELLE

N° 3 Services correctionnels communautaires

La plupart des délinquants sous responsabilité fédérale ne purgent qu'une partie de leur peine en prison, finissant celle-ci dans la collectivité, où ils sont assujettis à certaines conditions et surveillés par les employés professionnels du Service correctionnel du Canada (SCC). Les « services correctionnels communautaires » consistent à mettre les délinquants en liberté graduellement, en veillant à ce qu'ils ne représentent aucune menace pour quiconque et en les aidant à s'adapter à la vie à l'extérieur du pénitencier. Ce travail est essentiel parce que l'expérience a montré que la plupart des criminels ont plus de chances de devenir des citoyens respectueux des lois s'ils participent à un programme de mise en liberté graduelle sous surveillance.

Le Service correctionnel du Canada s'est engagé à protéger la société en exerçant un contrôle sur les délinquants et en les aidant à changer les attitudes et les comportements qui les ont conduits à l'activité criminelle. Les premières étapes vers la voie du changement sont réalisées dans le milieu pénitentiaire. Toutefois, si l'on veut que ce changement soit durable, il faut poursuivre les efforts dans la collectivité dans laquelle presque tous les délinquants retourneront un jour. Le passage de la détention à la liberté peut s'avérer difficile, et les délinquants ont de meilleures chances de succès s'ils sont soumis à une surveillance et si on leur offre des possibilités, de la formation et du soutien dans le milieu même auquel ils doivent se réadapter.

Les délinquants sont mis en liberté sous condition seulement après avoir été soumis à une évaluation complète des risques qu'ils peuvent présenter pour la sécurité du public. À ceux qui ne semblent pas susceptibles de commettre un nouveau crime ou d'enfreindre certaines règles, on accorde la mise en liberté sous condition afin de les encourager à apporter des changements positifs dans leur vie. En outre, la Loi exige que tout délinquant qui a purgé les deux tiers de sa peine soit mis en liberté, s'il n'est pas considéré dangereux. Les délinquants qui bénéficient de l'un de ces deux types de liberté doivent se conformer à certaines conditions précises lorsqu'ils sont dans la collectivité, et ils sont soigneusement surveillés par le personnel du SCC. S'ils manquent aux règles, ils peuvent être réincarcérés. En outre, le SCC prépare les délinquants à la mise en liberté en leur offrant, au pénitencier, des programmes qui encouragent le respect des lois. Les délinquants continuent de suivre des programmes lorsqu'ils sont en liberté sous condition.

Le pouvoir d'accorder la libération conditionnelle est conféré par la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et par les diverses lois provinciales pertinentes. Le pouvoir d'accorder des permissions de sortir est conféré par la Loi fédérale et les lois provinciales, et il est exercé par les autorités correctionnelles des systèmes provinciaux et territoriaux. Dans le système fédéral, la responsabilité des permissions de sortir est partagée entre la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) et le Service correctionnel du Canada.

Trois provinces (Québec, Ontario et Colombie-Britannique) ont une commission des libérations conditionnelles qui a le pouvoir d'accorder la libération conditionnelle aux délinquants qui purgent une peine dans un établissement correctionnel de la province.

En vertu de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, la CNLC a toute compétence et latitude pour accorder, refuser ou révoquer une liberté conditionnelle ou y mettre fin, dans le cas des délinquants qui relèvent des établissements fédéraux ou territoriaux et des établissements des provinces où il n'y a pas de commission provinciale des libérations conditionnelles. La Commission nationale des libérations conditionnelles peut aussi, s'il y a lieu, révoquer la liberté d'office d'un délinquant.

En plus de son administration centrale qui se trouve à Ottawa, la CNLC compte cinq bureaux régionaux auxquels sont affectés des commissaires qui se rendent dans les établissements correctionnels pour tenir des audiences de libération conditionnelle.

Les commissaires sont aussi appelés à prendre des décisions en matière de réhabilitation et à faire des recommandations au solliciteur général à propos de l'octroi de la prérogative royale de clémence.

La Commission nationale des libérations conditionnelles compte sur le SCC pour préparer des rapports et des recommandations sur les cas qui lui sont soumis. Le Service correctionnel du Canada exerce une surveillance sur les délinquants qui sont en liberté conditionnelle ou en liberté d'office afin de s'assurer qu'ils respectent les conditions établies par la Commission nationale des libérations conditionnelles.

détachez pour référence

Le plan correctionnel

Avant de quitter la prison pour une mise en liberté sous condition, les délinquants conviennent d'un Plan correctionnel. Le Plan correctionnel est un document qui expose une stratégie de gestion du risque pour chaque délinquant. Il indique les interventions et les techniques de contrôle nécessaires pour répondre aux besoins liés au risque de récidive. Ce plan prévoit habituellement certaines restrictions sur les déplacements et les activités ainsi que les engagements à participer à des activités constructives tels que emplois, programmes.

Comme les délinquants ont tous des besoins et des problèmes différents, il n'y a pas deux plans identiques. Les plans sont axés sur des points précis dans la vie de chacun des délinquants et ils font appel à un vaste réseau de soutien dans la collectivité. L'hypothèse de base, c'est que les gens se tournent habituellement vers le crime à cause des problèmes dans leur vie – par exemple, manque de compétences professionnelles, alcoolisme, toxicomanie ou piètre contrôle des émotions. L'expérience montre qu'avec une bonne motivation et un solide soutien dans la collectivité, la plupart des délinquants parviennent à changer d'une manière positive. Les résultats de l'évaluation du risque, ainsi que le groupe de stratégie de gestion de cas auquel le délinquant appartient, détermineront la nature de l'interaction et la stratégie de surveillance qui convient, qui seront inscrites dans le Plan correctionnel.

Activités

Les services correctionnels communautaires représentent un mélange de trois éléments interdépendants : la surveillance, les programmes et la participation de la collectivité.

L'objet de la surveillance des délinquants en liberté sous condition est de protéger la société en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux de la loi, et ce, en exerçant un contrôle et en leur fournissant une aide et des programmes visant à réduire au minimum le risque de perpétration de nouvelles infractions.

Lorsqu'ils sont libérés, tous les délinquants doivent respecter certaines conditions inscrites sur le certificat de mise en liberté. Ainsi, ils doivent se rendre directement à l'endroit où ils habiteront et se présenter régulièrement à leur surveillant de liberté conditionnelle. Certaines conditions supplémentaires peuvent être imposées pour exercer un contrôle sur leur comportement, par exemple de respecter une heure de rentrée, restreindre leurs déplacements et s'abstenir de consommer de l'alcool ou de fréquenter certaines personnes tels que des enfants ou d'anciennes victimes. Les employés du Service correctionnel du Canada (SCC) peuvent prendre des mesures s'ils estiment qu'un délinquant ne respecte pas les conditions qui lui ont été imposées ou qu'il est susceptible de récidiver : ils peuvent suspendre sa mise en liberté et le renvoyer au pénitencier, où le risque sera réévalué. Certains délinquants peuvent être remis en liberté, tout en étant assujettis à des conditions plus strictes, une fois qu'un encadrement plus sûr ou davantage de services de soutien dans la collectivité seront en place.

La surveillance désigne la supervision directe de chacun des délinquants et la communication établie avec eux. Elle est effectuée par des employés du SCC qui travaillent dans la collectivité et qui sont connus sous le nom de surveillants de liberté conditionnelle ou par des bénévoles dûment formés.

Tous les délinquants libérés sous condition sont surveillés, quel que soit l'endroit où ils vivent – que ce soit à la ville ou dans des régions éloignées. Le niveau de surveillance est particulier à chacun. Les délinquants considérés comme plus à risque auront besoin d'une surveillance plus étroite et de contacts plus fréquents que les autres. Pour « avoir l'oeil » sur les délinquants, les membres du personnel comptent sur une foule de ressources de renseignements – la police, la famille, les employés des programmes, etc. En se tenant au courant de la situation du délinquant, les employés peuvent l'aider à respecter son plan. Ils peuvent prendre des mesures si le délinquant contrevient aux règles ou l'aider à régler des problèmes qui pourraient conduire à une « récidive ».

La recherche montre que la surveillance à elle seule ne suffit pas pour inciter les délinquants à changer. Elle doit être assortie de bons programmes. Tous les délinquants en liberté sous condition doivent donc participer à des programmes répondant à leurs besoins. Certains programmes les aident à faire face à la vie de tous les jours, aux relations et aux émotions. D'autres améliorent les compétences scolaires et professionnelles. D'autres encore portent sur des problèmes précis, comme les infractions sexuelles, l'alcoolisme ou la toxicomanie. Les programmes offerts dans la collectivité tiennent compte des progrès que le délinquant a déjà faits en participant à des programmes en établissement.